

Mieux pour

la connectivité
l'environnement
la sécurité
le réseau
le service
la technologie
l'éducation
la croissance
la vie au travail
les collectivités
la santé mentale
le contenu média
le monde
la création de valeur
les investissements
les opportunités

T1

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES
DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023
3 MAI 2023

BCE

Table des matières

| | |
|--|----|
| Rapport de gestion | 1 |
| 1 Vue d'ensemble | 3 |
| 1.1 Faits saillants financiers..... | 3 |
| 1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités..... | 5 |
| 1.3 Hypothèses..... | 6 |
| 2 Analyse financière consolidée | 7 |
| 2.1 États consolidés du résultat net de BCE..... | 7 |
| 2.2 Connexions clients..... | 8 |
| 2.3 Produits d'exploitation..... | 9 |
| 2.4 Coûts d'exploitation..... | 9 |
| 2.5 Bénéfice net..... | 10 |
| 2.6 BAIIA ajusté..... | 10 |
| 2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres..... | 10 |
| 2.8 Amortissements..... | 10 |
| 2.9 Charges financières..... | 11 |
| 2.10 Perte de valeur d'actifs..... | 11 |
| 2.11 Autres produits..... | 11 |
| 2.12 Impôt sur le résultat..... | 11 |
| 2.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA..... | 11 |
| 3 Analyse des secteurs d'activité | 12 |
| 3.1 Bell SCT..... | 12 |
| 3.2 Bell Média..... | 18 |
| 4 Gestion financière et des capitaux | 20 |
| 4.1 Dette nette..... | 20 |
| 4.2 Données liées aux actions en circulation..... | 20 |
| 4.3 Flux de trésorerie..... | 21 |
| 4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi..... | 23 |
| 4.5 Gestion des risques financiers..... | 23 |
| 4.6 Notations..... | 25 |
| 4.7 Liquidité..... | 25 |
| 5 Information financière trimestrielle | 26 |
| 6 Cadre réglementaire | 27 |
| 7 Environnement concurrentiel | 29 |
| 8 Méthodes comptables | 30 |
| 9 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) | 31 |
| 9.1 Mesures financières non conformes aux PCGR..... | 31 |
| 9.2 Ratios non conformes aux PCGR..... | 34 |
| 9.3 Total des mesures sectorielles..... | 34 |
| 9.4 Mesures de gestion du capital..... | 35 |
| 9.5 Mesures financières supplémentaires..... | 35 |
| 9.6 Indicateurs de performance clés..... | 36 |
| 10 Contrôles et procédures | 37 |
| États financiers consolidés | 38 |
| États consolidés du résultat net..... | 38 |
| États consolidés du résultat global..... | 39 |
| États consolidés de la situation financière..... | 40 |
| États consolidés des variations des capitaux propres..... | 41 |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie..... | 42 |
| Notes annexes | 43 |
| Note 1 Renseignements sur la société..... | 43 |
| Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables..... | 43 |
| Note 3 Information sectorielle..... | 44 |
| Note 4 Acquisitions d'entreprises..... | 45 |
| Note 5 Coûts d'exploitation..... | 46 |
| Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres..... | 46 |
| Note 7 Perte de valeur d'actifs..... | 47 |
| Note 8 Autres produits..... | 47 |
| Note 9 Bénéfice par action..... | 47 |
| Note 10 Actifs détenus en vue de la vente..... | 48 |
| Note 11 Dette..... | 48 |
| Note 12 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi..... | 48 |
| Note 13 Actifs et passifs financiers..... | 49 |
| Note 14 Capital-actions..... | 51 |
| Note 15 Paiements fondés sur des actions..... | 51 |
| Note 16 Engagements..... | 51 |

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 9, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR définies, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le premier trimestre de 2023 (états financiers du T1 2023) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, daté du 2 mars 2023 (rapport de gestion annuel 2022 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 3 mai 2023, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur BCE, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, datée du 2 mars 2023 (notice annuelle 2022 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca), sur SEDAR, à [sedar.com](https://www.sedar.com), et sur EDGAR, à [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T1) clos les 31 mars 2023 et 2022.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, la section et les sous-sections *Hypothèses*, la section 3.1, *Bell SCT – Principaux faits récents touchant nos activités* et la section 4.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2023 de BCE, les dépenses d'investissement prévues de BCE, les plans de déploiement des réseaux et les avantages qui devraient en découler, la prévision selon laquelle nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2023 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2023, l'acquisition proposée de FX Innovation et les avantages qui devraient en découler, nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 3 mai 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les répercussions futures de la conjoncture économique générale et des événements géopolitiques, qui sont difficiles à prévoir, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 3 mai 2023. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, et les pressions inflationnistes connexes, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques et à la pandémie de COVID-19; une réduction des dépenses des entreprises et des consommateurs, et l'incidence négative connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité

de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; l'incapacité d'assurer la constance du service en raison de pannes et de ralentissements de réseau, la défaillance des autres infrastructures ou les perturbations dans la prestation des services; les interruptions de service ou les pannes en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle et la possibilité d'une certaine instabilité au moment de notre transition vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des nouvelles technologies; notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre matériel et d'autres installations, ou des leurs, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise; divers facteurs internes et externes qui pourraient remettre en question notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil) ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations et la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2022 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2022 de BCE mentionnées dans cette rubrique, sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter également à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du présent rapport de gestion pour une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, laquelle rubrique est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. De plus, se reporter à la rubrique 7, *Environnement concurrentiel* du présent rapport de gestion pour une mise à jour des facteurs de risque ayant trait à notre environnement concurrentiel décrits dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, laquelle rubrique est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Tous ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport de gestion. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la rubrique 6, *Cadre réglementaire* et à la rubrique 7, *Environnement concurrentiel* du présent rapport de gestion, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport de gestion pour les périodes au-delà de 2023 comportent des hypothèses et estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2023 et sont par conséquent assujetties à une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes au-delà de 2023 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2022 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes, sauf en ce qui a trait à la réduction présumée des risques liés à la pandémie de COVID-19 au cours des exercices à venir.

D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 3 mai 2023. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements ont donc été apportés au T1 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell ont été combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell Services de communications et de technologies » (Bell SCT), a été formé. Bell Média demeure un secteur à présenter distinct et n'est pas touché par le changement. Par conséquent, nos résultats sont présentés en deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures ont été retraitées aux fins de comparaison.

1.1 Faits saillants financiers

Faits saillants trimestriels de BCE pour le T1 2023

Produits d'exploitation

6 054 \$

millions
+3,5 % vs T1 2022

Bénéfice net

788 \$

millions
(15,6) % vs T1 2022

BAIIA ajusté⁽¹⁾

2 538 \$

millions
(1,8) % vs T1 2022

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires ordinaires

725 \$

millions
(17,3) % vs T1 2022

Bénéfice net ajusté⁽¹⁾

772 \$

millions
(4,8) % vs T1 2022

Flux de trésorerie provenant
des activités d'exploitation

1 247 \$

millions
(27,3) % vs T1 2022

Flux de trésorerie
disponibles⁽¹⁾

85 \$

millions
(88,1) % vs T1 2022

Connexions clients de BCE

Total – téléphones mobiles⁽²⁾

+4,3 %

9,9 millions d'abonnés
au 31 mars 2023

Services Internet haute
vitesse de détail⁽³⁾⁽⁴⁾

+8,2 %

4,3 millions d'abonnés
au 31 mars 2023

Services de télé
de détail⁽⁴⁾

+0,1 %

2,7 millions d'abonnés
au 31 mars 2023

Services d'accès au réseau
(SAR) résidentiels de détail⁽⁴⁾

(5,1) %

2,1 millions d'abonnés
au 31 mars 2023

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 9.3, Total des mesures sectorielles et à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 73 229 anciens abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas de produits.

(3) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(4) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Communications Distributel Limitée (Distributel), notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

Faits saillants – états du résultat net de BCE

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|-------------|-------------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation | | | | |
| Tirés des services | 5 222 | 5 177 | 45 | 0,9 % |
| Tirés des produits | 832 | 673 | 159 | 23,6 % |
| Total des produits d'exploitation | 6 054 | 5 850 | 204 | 3,5 % |
| Coûts d'exploitation | (3 516) | (3 266) | (250) | (7,7)% |
| BAlIA ajusté | 2 538 | 2 584 | (46) | (1,8)% |
| Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾ | 41,9 % | 44,2 % | | (2,3) pts |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires ordinaires | 725 | 877 | (152) | (17,3)% |
| Actionnaires privilégiés | 46 | 34 | 12 | 35,3 % |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 17 | 23 | (6) | (26,1)% |
| Bénéfice net | 788 | 934 | (146) | (15,6)% |
| Bénéfice net ajusté | 772 | 811 | (39) | (4,8)% |
| Bénéfice net par action ordinaire (BPA) | 0,79 | 0,96 | (0,17) | (17,7)% |
| BPA ajusté ⁽²⁾ | 0,85 | 0,89 | (0,04) | (4,5)% |

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|---------|---------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 247 | 1 716 | (469) | (27,3)% |
| Dépenses d'investissement | (1 086) | (959) | (127) | (13,2)% |
| Flux de trésorerie disponibles | 85 | 716 | (631) | (88,1)% |

Faits saillants financiers du T1 2023

Au T1 2023, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits de 23,6 % et de l'augmentation des produits tirés des services de 0,9 %. La hausse des produits d'exploitation tirés des produits s'explique par la solidité des ventes de produits sur fil et sans fil, principalement aux grandes entreprises clientes, en partie attribuable au calendrier, et par l'augmentation des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs. La hausse des produits tirés des services a reflété l'augmentation des produits tirés des services sans fil et Internet ainsi que l'incidence des acquisitions de Distributel en décembre 2022 et d'EBOX et d'autres sociétés liées en février 2022, partiellement contrebalancée par l'érosion continue des produits tirés des services voix et du service de télé par satellite et par la baisse des produits tirés des médias, en raison de l'incertitude économique actuelle et de l'avantage à l'exercice précédent découlant de l'ajustement rétroactif lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien.

Au premier trimestre de 2023, le bénéfice net et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ont diminué de 146 millions \$ et de 152 millions \$, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de la baisse du BAlIA ajusté, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de la hausse de la perte de valeur d'actifs, facteurs en partie contrebalancés par la baisse de l'impôt sur le résultat et l'augmentation des autres produits.

Au T1 2023, le BAlIA ajusté de BCE a diminué de 1,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution dans le secteur Bell Média, partiellement contrebalancée par la hausse dans le secteur Bell SCT. La diminution d'un exercice à l'autre du BAlIA ajusté s'explique par la hausse des charges d'exploitation, atténuée par l'augmentation des produits d'exploitation. Ce facteur a entraîné une marge du BAlIA ajusté correspondante de 41,9 % au T1 2023, en baisse de 2,3 points par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, de la hausse des coûts d'exploitation, compte tenu de l'augmentation des coûts liés à la programmation et au contenu dans les secteurs Bell Média et Bell SCT, de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre, et de l'incidence des pressions inflationnistes sur les coûts et de l'avantage à l'exercice précédent découlant d'un ajustement rétroactif lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien, facteurs partiellement contrebalancés par l'effet des produits tirés des services.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,79 \$ au T1 2023, a diminué de 0,17 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du premier trimestre de 2023, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 772 millions \$, soit 0,85 \$ par action ordinaire, comparativement à 811 millions \$, soit 0,89 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du premier trimestre de 2023 ont diminué de 469 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle du calendrier des paiements

des fournisseurs, de l'augmentation des intérêts payés, de la hausse de l'impôt sur le résultat payé et de la diminution du BAIIA ajusté, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les flux de trésorerie disponibles au T1 2023 ont diminué de 631 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et de l'augmentation des dépenses d'investissement.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2023 de BCE et nos objectifs en matière de facteurs ESG. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Hausse du dividende sur actions ordinaires

Le 1^{er} février 2023, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,2 %, ou 19 cents par action, du dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE, qui est passé de 3,68 \$ à 3,87 \$ par action, avec prise d'effet à compter du versement du premier trimestre de 2023 de BCE le 17 avril 2023 aux actionnaires ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mars 2023. Il s'agit de la 15^e année d'affilée pour laquelle BCE a enregistré une croissance du dividende de 5 % ou plus.

Émission publique

Le 9 février 2023, Bell Canada a réalisé une émission publique au Canada de débentures à moyen terme (MTN) d'un montant de 1,5 milliard \$ CA en deux séries dans le cadre de son programme de débentures MTN. Les débentures MTN, série M-58, d'un montant de 1,05 milliard \$, viendront à échéance le 9 février 2030 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,55 %. Les débentures MTN, série M-59, d'un montant de 450 millions \$, viendront à échéance le 9 février 2053 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,15 %. Le produit net de l'émission a servi au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.

Le rapport de la CPRST souligne l'amélioration du service

Les investissements de Bell dans la promotion de l'expérience client ont contribué à faire chuter de 6 % le nombre de plaintes des clients acceptées par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), selon le rapport semestriel 2022-2023 de l'organisme fédéral. Le rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} août 2022 au 31 janvier 2023, révèle que Bell est le seul fournisseur national de services pour lequel le nombre de plaintes a diminué au cours d'une période pendant laquelle le nombre de plaintes a augmenté de 12 % d'un exercice à l'autre dans l'ensemble du secteur. La part des plaintes contre Bell a chuté de 16 % d'un exercice à l'autre et de 55 %, un chiffre impressionnant, depuis la publication du rapport semestriel de 2017-2018. Bell continue de concentrer ses efforts à servir les clients de la façon qui leur convient en améliorant les fonctionnalités libre-service primées et les outils et ainsi que la formation internes qui favorisent une meilleure expérience de service à la maison offerte par ses agents et ses applications numériques.

Bell reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes, l'un des meilleurs employeurs profamille et l'un des meilleurs employeurs de Montréal

Pour une sixième année consécutive, Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes⁽¹⁾ du Canada par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi, en reconnaissance de nos programmes de leadership des nouveaux diplômés et de stages qui visent à former la prochaine génération de leaders diversifiés. En outre, Bell a de nouveau été nommée, par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, comme l'un des meilleurs employeurs profamille⁽²⁾ et, pour une 11^e année d'affilée, l'un des meilleurs employeurs de Montréal⁽³⁾, ce qui reflète nos efforts continus visant à investir dans notre équipe et à soutenir notre engagement en offrant, notamment, des programmes de développement de carrière, des avantages du personnel et un soutien à la santé mentale.

Bell nommée 3^e société de télécommunications la plus durable au monde

Bell a été classée au 3^e rang parmi les sociétés de télécommunications et au 42^e rang du palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde⁽⁴⁾ de 2023 de Corporate Knights, ce qui souligne l'engagement de Bell à respecter les normes ESG. Bell a obtenu un score élevé dans la catégorie de l'investissement durable, surtout en raison de nos investissements liés à l'électrification du parc de véhicules et aux bornes de recharge de véhicules électriques, du recours aux énergies renouvelables et des économies d'énergie. Nous avons également obtenu un score élevé en ce qui concerne nos efforts visant à assurer la conformité aux objectifs de l'Accord de Paris de notre politique liée au climat et de notre engagement auprès des responsables des politiques.

(1) Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(2) Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et des programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(3) Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, comparativement à d'autres organisations du même secteur.

(4) En janvier 2023, Corporate Knights, une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, a classé Bell au 3^e rang parmi les fournisseurs de services de télécommunications et au 42^e rang de son palmarès mondial des 100 entreprises les plus durables au monde de 2023. Le classement est fondé sur une évaluation de plus de 6 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, mises à jour ou complétées dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nous avons fait certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique au ralenti, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance, qui est de 1,4 % du produit intérieur brut canadien pour 2023, soit une baisse par rapport à 3,4 % en 2022;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, mais qui demeure élevée, en raison de la baisse des prix de l'énergie, des améliorations au chapitre des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale et de l'atténuation de l'effet des taux d'intérêt élevés sur la demande de biens et de services;
- le resserrement continu du marché de l'emploi;
- une faible croissance des dépenses des ménages, l'incidence des taux d'intérêt élevés se manifestant dans l'économie;
- une faible croissance des investissements des entreprises en raison de l'affaiblissement de la demande et des coûts de financement élevés;
- des taux d'intérêt qui demeurent aux niveaux élevés observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une hausse des taux d'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché publicitaire canadien connaît un ralentissement reflétant les tendances à l'œuvre dans le marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, quoiqu'il soit difficile de prévoir avec précision le moment et le rythme de la reprise;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant les réductions prévues des cotisations à nos régimes de retraite

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements imprévus, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

2 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T1 2023 par rapport au T1 2022. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 États consolidés du résultat net de BCE

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|-------------|-------------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation | | | | |
| Tirés des services | 5 222 | 5 177 | 45 | 0,9 % |
| Tirés des produits | 832 | 673 | 159 | 23,6 % |
| Total des produits d'exploitation | 6 054 | 5 850 | 204 | 3,5 % |
| Coûts d'exploitation | (3 516) | (3 266) | (250) | (7,7)% |
| BAlIA ajusté | 2 538 | 2 584 | (46) | (1,8)% |
| Marge du BAlIA ajusté | 41,9 % | 44,2 % | | (2,3) pts |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (49) | (13) | (36) | n.s. |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (918) | (891) | (27) | (3,0)% |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (283) | (260) | (23) | (8,8)% |
| Charges financières | | | | |
| Charges d'intérêts | (344) | (260) | (84) | (32,3)% |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 18 | 9 | 50,0 % |
| Perte de valeur d'actifs | (34) | (2) | (32) | n.s. |
| Autres produits | 121 | 93 | 28 | 30,1 % |
| Impôt sur le résultat | (270) | (335) | 65 | 19,4 % |
| Bénéfice net | 788 | 934 | (146) | (15,6)% |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires ordinaires | 725 | 877 | (152) | (17,3)% |
| Actionnaires privilégiés | 46 | 34 | 12 | 35,3 % |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 17 | 23 | (6) | (26,1)% |
| Bénéfice net | 788 | 934 | (146) | (15,6)% |
| Bénéfice net ajusté | 772 | 811 | (39) | (4,8)% |
| BPA | 0,79 | 0,96 | (0,17) | (17,7)% |
| BPA ajusté | 0,85 | 0,89 | (0,04) | (4,5)% |

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

Activations (pertes) nettes de BCE

| | T1 2023 | T1 2022 | % de variation |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Activations (pertes) nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles | 26 635 | 32 176 | (17,2)% |
| Services postpayés | 43 289 | 34 230 | 26,5 % |
| Services prépayés | (16 654) | (2 054) | n.s. |
| Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés | 70 742 | 48 877 | 44,7 % |
| Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail | 27 274 | 26 024 | 4,8 % |
| Pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail | (13 949) | (8 361) | (66,8)% |
| Service de télé sur protocole Internet (télé IP) | 10 899 | 12 260 | (11,1)% |
| Service de télé par satellite | (24 848) | (20 621) | (20,5)% |
| Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail | (46 881) | (42 345) | (10,7)% |
| Total des activations nettes pour les services | 63 821 | 56 371 | 13,2 % |

n.s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

| | T1 2023 | T1 2022 | % de variation |
|---|-------------------|-------------------|----------------|
| Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾ | 9 902 492 | 9 491 361 | 4,3 % |
| Services postpayés ⁽¹⁾ | 9 039 947 | 8 664 275 | 4,3 % |
| Services prépayés | 862 545 | 827 086 | 4,3 % |
| Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ⁽¹⁾ | 2 509 983 | 2 298 671 | 9,2 % |
| Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽²⁾⁽³⁾ | 4 278 497 | 3 954 767 | 8,2 % |
| Abonnés des services de télé de détail ⁽³⁾ | 2 737 549 | 2 735 674 | 0,1 % |
| Services de télé IP ⁽³⁾ | 1 999 080 | 1 903 726 | 5,0 % |
| Service de télé par satellite | 738 469 | 831 948 | (11,2)% |
| SAR résidentiels de détail ⁽³⁾ | 2 143 890 | 2 259 716 | (5,1)% |
| Total des abonnés aux services | 21 572 411 | 20 740 189 | 4,0 % |

(1) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 73 229 et 12 577 anciens abonnés des services d'affaires, respectivement, qui ne génèrent pas de produits.

(2) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(3) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

BCE a enregistré 63 821 activations nettes d'abonnés des services de détail au T1 2023, soit une hausse de 13,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail au T1 2023 se ventilent comme suit :

- 26 635 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 70 742 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 27 274 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 13 949 pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail, soit 24 848 pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail, contrebalancées en partie par 10 899 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 46 881 pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail.

Au 31 mars 2023, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 21 572 411, soit une hausse de 4,0 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

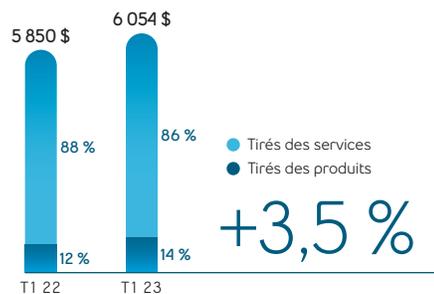
- 9 902 492 abonnés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 4,3 % d'un exercice à l'autre, et 2 509 983 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 9,2 % d'un exercice à l'autre;
- 4 278 497 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 8,2 % d'un exercice à l'autre;
- 2 737 549 abonnés des services de télé de détail au total, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui inclut 1 999 080 abonnés des services de télé IP de détail, soit une hausse de 5,0 % d'un exercice à l'autre, et 738 469 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 11,2 % d'un exercice à l'autre;
- 2 143 890 abonnés des SAR résidentiels de détail, en baisse de 5,1 % d'un exercice à l'autre.

2.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)



| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Bell SCT | 5 367 | 5 116 | 251 | 4,9 % |
| Bell Média | 780 | 825 | (45) | (5,5)% |
| Éliminations intersectorielles | (93) | (91) | (2) | (2,2)% |
| Total des produits d'exploitation de BCE | 6 054 | 5 850 | 204 | 3,5 % |

BCE

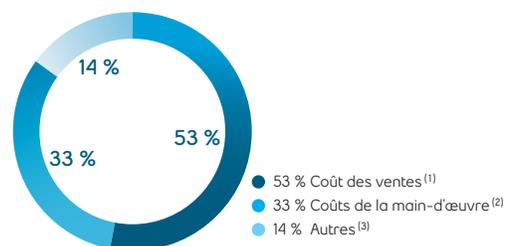
Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,5 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et comprennent des produits tirés des services de 5 222 millions \$, en hausse de 0,9 %, et des produits d'exploitation tirés des produits de 832 millions \$, en hausse de 23,6 %. La hausse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre est attribuable à la croissance dans notre secteur Bell SCT, en partie contrebalancée par un recul dans notre secteur Bell Média. Au T1 2023, les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 4,9 %, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits de 23,6 % et de l'augmentation des produits tirés des services de 2,1 %, ce qui a entraîné une croissance continue des produits tirés des services sans fil et des produits tirés des services de données filaires, atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires. Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 5,5 % d'un exercice à l'autre, ce qui reflète la baisse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement.

2.4 Coûts d'exploitation

BCE

Profil des coûts d'exploitation

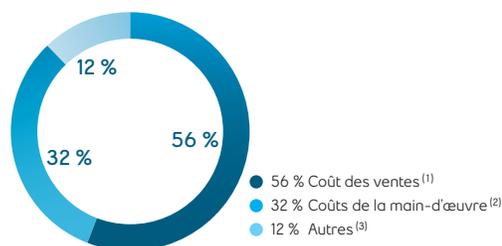
T1 2022



BCE

Profil des coûts d'exploitation

T1 2023



| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Bell SCT | (2 961) | (2 740) | (221) | (8,1)% |
| Bell Média | (648) | (617) | (31) | (5,0)% |
| Éliminations intersectorielles | 93 | 91 | 2 | 2,2 % |
| Total des produits d'exploitation de BCE | (3 516) | (3 266) | (250) | (7,7)% |

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

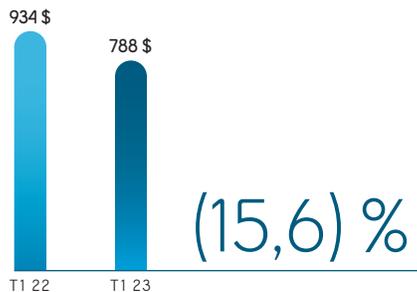
(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

Les coûts d'exploitation de BCE ont augmenté de 7,7 % au T1 2023 par rapport au T1 2022, en raison de la hausse des charges de 8,1 % pour le secteur Bell SCT et de 5,0 % pour Bell Média.

2.5 Bénéfice net

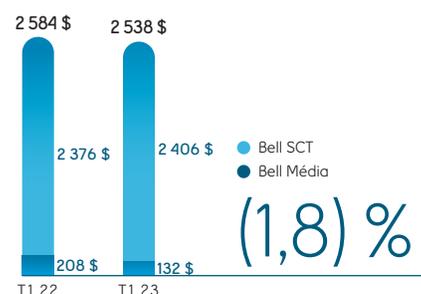
BCE
Bénéfice net
(en millions de dollars)



Au premier trimestre de 2023, le bénéfice net a diminué de 146 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de la baisse du BAIIA ajusté, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de la hausse de la perte de valeur d'actifs, facteurs en partie contrebalancés par la baisse de l'impôt sur le résultat et l'augmentation des autres produits.

2.6 BAIIA ajusté

BCE
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)



| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Bell SCT | 2 406 | 2 376 | 30 | 1,3 % |
| Bell Média | 132 | 208 | (76) | (36,5)% |
| Total du BAIIA ajusté de BCE | 2 538 | 2 584 | (46) | (1,8)% |

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a diminué de 1,8 % au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une baisse de 36,5 % dans le secteur Bell Média, atténuée par une hausse de 1,3 % dans le secteur Bell SCT. La diminution du BAIIA ajusté de BCE s'explique par la hausse des charges d'exploitation, compensée en partie par l'augmentation des produits d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté de 41,9 % au T1 2023 a diminué de 2,3 points par rapport au T1 2022, en raison d'une proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, de la hausse des coûts d'exploitation, compte tenu de l'augmentation des coûts liés à la programmation et au contenu dans les secteurs Bell Média et Bell SCT, de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre, et de l'incidence des pressions inflationnistes sur les coûts et de l'avantage à l'exercice précédent découlant d'un ajustement rétroactif lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien, facteurs partiellement contrebalancés par l'effet des produits tirés des services.

2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2023

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 49 millions \$ pour le premier trimestre de 2023 comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 29 millions \$ au T1 2023 au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 20 millions \$ au T1 2023.

2022

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 13 millions \$ pour le premier trimestre de 2022 comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 18 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- un recouvrement de coûts liés aux acquisitions et autres de 5 millions \$ au T1 2022.

2.8 Amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles pour le premier trimestre de 2023 a augmenté de 27 millions \$ par rapport à la période correspondante de 2022, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le premier trimestre de 2023 a augmenté de 23 millions \$ par rapport à la période correspondante de 2022, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations.

2.9 Charges financières

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour le premier trimestre de 2023 ont augmenté de 84 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt moyens.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2023, le taux d'actualisation était de 5,3 %, comparativement à 3,2 % le 1^{er} janvier 2022.

Au premier trimestre de 2023, les rendements nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 9 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du taux d'actualisation en 2023 et de la situation d'actif net.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments de (perte globale) bénéfice global.

2.10 Perte de valeur d'actifs

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 34 millions \$, principalement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2.11 Autres produits

2023

Les autres produits de 121 millions \$ au premier trimestre de 2023 comprennent des profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles liées à la vente d'un terrain dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers, des profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du bénéfice d'exploitation sur les participations mises en équivalence.

2022

Les autres produits de 93 millions \$ au premier trimestre de 2022 comprennent les profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et les profits sur placements qui se rapportent surtout à la vente de notre filiale entièrement détenue 6362222 Canada Inc. (Createch), en partie contrebalancés par les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette.

2.12 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 65 millions \$ au premier trimestre de 2023 par rapport à la période correspondante de 2022, en raison principalement de la baisse du bénéfice imposable.

2.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Au premier trimestre de 2023, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est chiffré à 725 millions \$, soit une baisse de 152 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de la baisse du BAIIA ajusté, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de la hausse de la perte de valeur d'actifs, facteurs en partie compensés par la baisse de l'impôt sur le résultat et l'augmentation des autres produits.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,79 \$ au T1 2023, a diminué de 0,17 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au cours du premier trimestre de 2023, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 772 millions \$, soit 0,85 \$ par action ordinaire, comparativement à 811 millions \$, soit 0,89 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

3 Analyse des secteurs d'activité

3.1 Bell SCT

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait aux dépenses d'investissement prévues, aux plans en matière de déploiement du réseau ainsi qu'aux avantages qui devraient en découler, à l'acquisition proposée de FX Innovation et aux avantages qui devraient en découler et à d'autres objectifs et plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Principaux faits récents touchant nos activités

Expansion de l'accès au service Internet entièrement optique

Bell a annoncé l'expansion de son service Internet pure fibre aux foyers et aux entreprises situés dans les collectivités de Leamington, de Lincoln et d'Essex Centre et de Harrow de l'Ontario et dans six autres collectivités situées dans les zones rurales du Manitoba, dans le cadre du programme de dépenses d'investissement de Bell visant à investir dans l'infrastructure du réseau de prochaine génération. Entièrement financés par Bell, ces programmes d'expansion du réseau à large bande offriront un service de connexion rapide de grande capacité entièrement optique permettant des vitesses de téléchargement et de téléversement allant jusqu'à 3 gigabits par seconde dans certaines régions et donnant accès aux services de Bell comme Télé Fibe.

Arrivée du service 5G+ au Manitoba

Bell a annoncé l'expansion de son service 5G+ au Manitoba. Offerte à East St. Paul, à Headingley, à St. Andrews et à Winnipeg, la technologie 5G+ de Bell devrait être plus rapide et plus efficace, permettant une expérience mobile supérieure.

Acquisition de la société de services d'informatique en nuage FX Innovation

Le 3 mai 2023, Bell a conclu une entente visant l'acquisition de FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 160 millions \$ et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimée à environ 7 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La transaction devrait se conclure à la fin du T2 de 2023 ou au début du T3 de 2023, sous réserve de conditions de clôture, y compris de l'obtention des approbations des organismes de réglementation. Cette entente tire parti des forces des deux entreprises afin d'aider les sociétés à réaliser leurs ambitions en matière de transformation numérique au moyen de solutions multinuagiques intégrées. L'acquisition est le dernier élément contribuant à atteindre notre objectif visant à positionner Bell en tant que chef de file des services technologiques auprès de nos entreprises clientes.

Conclusion d'une entente stratégique avec Air Canada

Bell a conclu une entente pluriannuelle stratégique avec Air Canada, en vertu de laquelle Bell devient le principal commanditaire du service Wi-Fi en vol, du service de messagerie en vol gratuit pour les membres Aéroplan et de la distribution de cartes SIM à bord des appareils afin de permettre aux nouveaux arrivants et aux visiteurs à destination du Canada d'activer une carte gratuites SIM sans fil en vol.

Partenariat avec Palo Alto Networks pour aider les entreprises à gérer la sécurité infonuagique

Bell s'est associée à Palo Alto Networks pour aider les entreprises canadiennes à gérer leur sécurité infonuagique et a lancé deux nouvelles plateformes de protection des applications infonuagiques natives : Évaluation de la posture de sécurité du nuage (Cloud Security Posture Assessment, ou CNAPP) et Protection de la posture de sécurité du nuage (Cloud Security Posture Protection, ou CSPP). Ces solutions de cybersécurité détectent les menaces qui pèsent sur les données des entreprises dans le nuage et offrent des services gérés pour protéger les données dans des environnements hybrides et multinuagiques complexes. Bell est le seul fournisseur au Canada à offrir des services de sécurité gérés sur une plateforme de protection des applications infonuagiques natives en partenariat avec Palo Alto Networks et propulsés par Prisma Cloud.

Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T1 2023

Bell SCT

Produits des activités ordinaires
(en millions de dollars)



Bell SCT

BAIIA ajusté
(en millions de dollars)
Marge du BAIIA ajusté (%)



| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾ | Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles | Pertes nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles | Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T1 2023 | Revenu moyen par utilisateur (RMU) ⁽²⁾ combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles par mois |
| +4,3 % | 43 289 | (16 654) | 0,90 % | +0,9 % |
| T1 2023 vs T1 2022 | hausse de 26,5 % vs T1 2022 | au T1 2023 | hausse de 0,11 pt vs T1 2022 | T1 2023 : 58,15 \$ T1 2022 : 57,61 \$ |

| | | |
|---|---|--|
| Croissance des abonnés des services Internet haute vitesse de détail ^{(3) (4)} | Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2023 | Croissance des abonnés des services de télé de détail ⁽⁴⁾ |
| +8,2 % | 27 274 | +0,1 % |
| T1 2023 vs T1 2022 | hausse de 4,8 % vs T1 2022 | T1 2023 vs T1 2022 |

| | |
|---|--|
| Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail au T1 2023 | Diminution des abonnés des SAR résidentiels de détail ⁽⁴⁾ |
| 10 899 | (5,1) % |
| baisse de 11,1 % vs T1 2022 | T1 2023 vs T1 2022 |

(1) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 73 229 anciens abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas de produits.

(2) À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

(3) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(4) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Services sans fil | 1 723 | 1 635 | 88 | 5,4 % |
| Services de données filaires | 2 001 | 1 953 | 48 | 2,5 % |
| Services voix filaires | 726 | 771 | (45) | (5,8) % |
| Autres services sur fil | 78 | 77 | 1 | 1,3 % |
| Produits externes tirés des services | 4 528 | 4 436 | 92 | 2,1 % |
| Produits intersectoriels tirés des services | 7 | 7 | - | - |
| Produits d'exploitation tirés des services | 4 535 | 4 443 | 92 | 2,1 % |
| Services sans fil | 626 | 563 | 63 | 11,2 % |
| Services sur fil | 206 | 110 | 96 | 87,3 % |
| Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits | 832 | 673 | 159 | 23,6 % |
| Total des produits externes | 5 360 | 5 109 | 251 | 4,9 % |
| Total des produits d'exploitation | 5 367 | 5 116 | 251 | 4,9 % |

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** ont augmenté de 4,9 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services, attribuable principalement aux produits tirés des services sans fil et aux produits tirés des services de données filaires, atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires.

Les **produits d'exploitation tirés des services** du secteur Bell SCT ont augmenté de 2,1 % au cours du trimestre, par rapport au T1 2022.

• Les **produits tirés des services sans fil** se sont accrus de 5,4 % au T1 2023 d'un exercice à l'autre, en raison des facteurs suivants :

- l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés;
- la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger;
- l'effet des augmentations des tarifs.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
- l'incidence des pressions concurrentielles, principalement sur les prix des forfaits de base au cours de la période considérée et des périodes précédentes, et l'incidence financière de l'adoption continue par les clients des forfaits qui prévoient le paiement de l'équipement par versements.
- Les **produits tirés des services de données filaires** se sont accrus de 2,5 % au T1 2023 d'un exercice à l'autre, en raison des facteurs suivants :
 - l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
 - les acquisitions de Distributel en décembre 2022 et d'EBOX et d'autres sociétés liées en février 2022.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- la baisse continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite;
- la baisse des produits tirés des solutions d'affaires imputable à la vente de notre filiale entièrement détenue Createch en mars 2022;
- l'érosion continue des produits tirés des services de données traditionnels.
- Les **produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 5,8 % au T1 2023 d'un exercice à l'autre, en raison des facteurs suivants :
 - l'érosion continue des SAR résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
 - la baisse des ventes de gros de minutes de conversations interurbaines internationales.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les acquisitions de Distributel en décembre 2022 et d'EBOX et d'autres sociétés liées en février 2022;
- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les **produits d'exploitation tirés des produits** du secteur Bell SCT ont augmenté de 23,6 % au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

- Les **produits tirés des services sans fil** ont augmenté de 11,2 % au cours du trimestre, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la plus grande proportion des ventes de téléphones mobiles haut de gamme et de la hausse des ventes aux grandes entreprises clientes.
- Les **produits tirés des services sur fil** ont augmenté de 87,3 % au T1 2023, par rapport au T1 2022, en raison de la solidité des ventes aux grandes entreprises clientes, attribuable en partie au calendrier, et de l'atténuation de l'incidence d'un exercice à l'autre des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|------------------------------|---------------|---------|----------------|----------------|
| Coûts d'exploitation | (2 961) | (2 740) | (221) | (8,1)% |
| BAIIA ajusté | 2 406 | 2 376 | 30 | 1,3 % |
| Marge du BAIIA ajusté | 44,8 % | 46,4 % | | (1,6) pt |

Les **coûts d'exploitation** du secteur Bell SCT ont augmenté de 8,1 % au cours du trimestre, par rapport au T1 2022, en raison de ce qui suit :

- la hausse du coût des produits vendus liée à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits;
- la hausse des coûts liée aux acquisitions de Distributel en décembre 2022 et d'EBOX et d'autres sociétés liées en février 2022;
- l'augmentation d'un exercice à l'autre des coûts liés à la programmation télé et au contenu;
- la hausse des charges liées à la main-d'œuvre qui reflète l'augmentation des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle;
- les pressions inflationnistes sur les coûts qui ont principalement une incidence sur les coûts liés à la main-d'œuvre et aux fournisseurs.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'épargne-retraite, reflétant la baisse de la charge au titre des prestations définies attribuable à la hausse d'un exercice à l'autre du taux d'actualisation;
- la diminution des coûts découlant de la vente de Createch en mars 2022.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT** a augmenté de 1,3 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation, atténuée par l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté de 44,8 % au T1 2023 a diminué de 1,6 point par rapport au T1 2022, en raison d'une proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires et de la hausse des coûts d'exploitation, facteurs partiellement contrebalancés par l'effet des produits tirés des services.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation | % de variation |
|--|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Téléphones mobiles | | | | |
| RMU combiné (\$/mois) | 58,15 | 57,61 | 0,54 | 0,9 % |
| Activations brutes d'abonnés | 405 535 | 349 908 | 55 627 | 15,9 % |
| Services postpayés | 272 609 | 230 713 | 41 896 | 18,2 % |
| Services prépayés | 132 926 | 119 195 | 13 731 | 11,5 % |
| Activations (pertes) nettes d'abonnés | 26 635 | 32 176 | (5 541) | (17,2)% |
| Services postpayés | 43 289 | 34 230 | 9 059 | 26,5 % |
| Services prépayés | (16 654) | (2 054) | (14 600) | n.s. |
| Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois) | 1,29 % | 1,12 % | | (0,17) pt |
| Services postpayés | 0,90 % | 0,79 % | | (0,11) pt |
| Services prépayés | 5,28 % | 4,61 % | | (0,67) pt |
| Abonnés ⁽¹⁾ | 9 902 492 | 9 491 361 | 411 131 | 4,3 % |
| Services postpayés ⁽¹⁾ | 9 039 947 | 8 664 275 | 375 672 | 4,3 % |
| Services prépayés | 862 545 | 827 086 | 35 459 | 4,3 % |
| Appareils mobiles connectés | | | | |
| Activations nettes d'abonnés | 70 742 | 48 877 | 21 865 | 44,7 % |
| Abonnés ⁽¹⁾ | 2 509 983 | 2 298 671 | 211 312 | 9,2 % |

n.s. : non significatif

(1) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 73 229 et 12 577 anciens abonnés des services d'affaires, respectivement, qui ne génèrent pas de produits.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** de 58,15 \$ au T1 2023 a augmenté de 0,9 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète l'accent continu mis sur l'accroissement des abonnés de grande qualité. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger;
- l'effet des augmentations des tarifs.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
- l'incidence des pressions concurrentielles, principalement sur les prix des forfaits de base au cours de la période considérée et des périodes précédentes, et l'incidence financière de l'adoption continue par les clients des forfaits qui prévoient le paiement de l'équipement par versements.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 15,9 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 18,2 % au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse d'achalandage dans les magasins de détail, de l'immigration en hausse, de l'essor continu de la 5G, de la demande accrue de la clientèle d'affaires et de l'offre à succès de forfaits de services.
- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 11,5 % au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du niveau accru d'activité sur le marché découlant de l'augmentation de l'immigration et des voyages au Canada.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 17,2 % au T1 2023, par rapport au T1 2022, en raison de l'augmentation du nombre de pertes nettes d'abonnés des services prépayés, partiellement compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 26,5 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui découle de l'augmentation des activations brutes, en partie contrebalancée par la hausse des désactivations d'abonnés.
- Les **pertes nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 14 600 au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui découle du nombre plus élevé de désactivations d'abonnés, en partie contrebalancées par le nombre plus élevé d'activations brutes.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** de 1,29 % au T1 2023 a augmenté de 0,17 point par rapport à la période correspondante de 2022.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** de 0,90 % pour le trimestre a augmenté de 0,11 point, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'offre accrue de tarifs promotionnels sur le marché et de la hausse du niveau d'activité sur le marché.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** de 5,28 % au T1 2023, en hausse de 0,67 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, a augmenté en raison de l'activité accrue sur le marché et d'offres promotionnelles plus alléchantes dans le marché sur les marques économiques postpayées.

Les **abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 31 mars 2023 totalisaient 9 902 492, en hausse de 4,3 % par rapport à 9 491 361 abonnés enregistrés à la fin du T1 2022. De ce nombre, on compte 9 039 947 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 4,3 %, comparativement à 8 664 275 abonnés à la fin du T1 2022, et 862 545 abonnés des services prépayés, soit une hausse de 4,3 %, comparativement à 827 086 abonnés à la fin du T1 2022. Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 73 229 anciens abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas de produits.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 44,7 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données, surtout en raison de la baisse des désactivations et de la hausse du nombre d'abonnements pour voiture connectée, en partie contrebalancées par la baisse des activations nettes d'Internet des objets (IdO) des entreprises, qui s'explique principalement par l'augmentation des désactivations.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 31 mars 2023 totalisaient 2 509 983, en hausse de 9,2 %, par rapport à 2 298 671 abonnés enregistrés à la fin du T1 2022. Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 12 577 anciens abonnés qui ne génèrent pas de produits.

Services de données filaires

Services Internet haute vitesse de détail

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation | % de variation |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Activations nettes d'abonnés des services de détail | 27 274 | 26 024 | 1 250 | 4,8 % |
| Abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾ | 4 278 497 | 3 954 767 | 323 730 | 8,2 % |

(1) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 128 065 abonnés.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont augmenté de 4,8 % au T1 2023, par rapport au T1 2022, en raison de la hausse des activations brutes découlant de la croissance continue dans les zones de couverture de notre réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP), de la contribution des acquisitions de Distributel et d'EBOX et de l'offre à succès de forfaits de services, en partie contrebalancées par la hausse d'un exercice à l'autre des désactivations découlant de l'intensité accrue de la concurrence et des désactivations moins élevées à l'exercice précédent en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19 ainsi que par la hausse des désactivations dans les régions où le service est fourni au moyen de la technologie utilisant du cuivre.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail** au 31 mars 2023 totalisaient 4 278 497, en hausse de 8,2 % par rapport à 3 954 767 abonnés à la fin du T1 2022. Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

Services de télé de détail

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation | % de variation |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Pertes nettes d'abonnés des services de détail | (13 949) | (8 361) | (5 588) | (66,8)% |
| Services de télé IP | 10 899 | 12 260 | (1 361) | (11,1)% |
| Service de télé par satellite | (24 848) | (20 621) | (4 227) | (20,5)% |
| Total des abonnés des services de détail ⁽¹⁾ | 2 737 549 | 2 735 674 | 1 875 | 0,1 % |
| Services de télé IP ⁽¹⁾ | 1 999 080 | 1 903 726 | 95 354 | 5,0 % |
| Service de télé par satellite | 738 469 | 831 948 | (93 479) | (11,2)% |

(1) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 2 315 abonnés.

Les **activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** ont diminué de 11,1 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'intensité accrue de la concurrence, de la hausse du nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des activations attribuable à l'utilisation accrue des services Internet.

Les **pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail** ont augmenté de 20,5 % au T1 2023 par rapport au T1 2022, en raison des offres accrocheuses des concurrents dans la câblodistribution, particulièrement dans les zones rurales.

Le **nombre total de pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail** (services de télé IP et télé par satellite réunis) a augmenté de 66,8 % pour le trimestre, par rapport au T1 2022, en raison de l'augmentation des pertes nettes du service de télé par satellite et de la diminution des activations nettes d'abonnés des services de télé IP.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 1 999 080 au 31 mars 2023, en hausse de 5,0 % comparativement à 1 903 726 à la fin du T1 2022.

Les **abonnés du service de télé par satellite de détail** totalisaient 738 469 au 31 mars 2023, en baisse de 11,2 % comparativement à 831 948 à la fin du T1 2022.

Le **nombre total d'abonnés des services de télé de détail** (services télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 735 549 au 31 mars 2023, ce qui représente une augmentation de 0,1 %, comparativement à 2 735 674 à la fin du T1 2022.

Services voix filaires

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation | % de variation |
|--|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail | (46 881) | (42 345) | (4 536) | (10,7)% |
| SAR résidentiels de détail ⁽¹⁾ | 2 143 890 | 2 259 716 | (115 826) | (5,1)% |

(1) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail a augmenté de 64 498 abonnés.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail** ont augmenté de 10,7 % au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des désactivations au T1 2022 du fait de la pandémie de COVID-19 et de l'incidence défavorable de la substitution continue en faveur des technologies sans fil et Internet.

Les **abonnés des SAR résidentiels de détail** se sont chiffrés à 2 143 890 au 31 mars 2023, soit une baisse de 5,1 % par rapport à 2 259 716 à la fin du T1 2022. Cette baisse représente une amélioration par rapport au taux d'érosion de 7,1 % enregistré au T1 2022, qui découle principalement de l'incidence de l'acquisition de Distributel au T4 2022.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, mises à jour ou complétées dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell Média présentée à la section 3.2, *Bell Média*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux et une croissance de notre clientèle des services prépayés.
- L'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- Le ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de la hausse des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance attribuable à l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable notamment à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées.
- L'adoption accélérée par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux, facteur atténué par la croissance de notre part de marché en ce qui a trait aux forfaits de services résidentiels concurrentiels.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constants.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

3.2 Bell Média

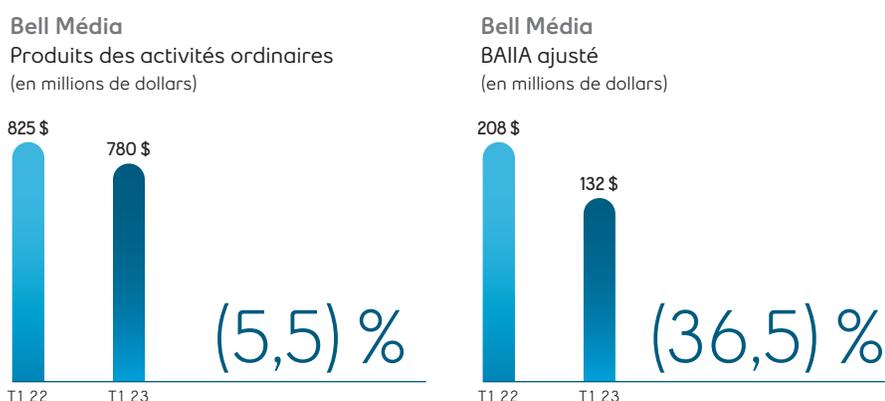
Principaux faits récents touchant nos activités

TSN acquiert les droits médiatiques visant PGA Tour Live et lance la plateforme de diffusion en continu TSN+

TSN a acquis les droits médiatiques exclusifs visant PGA Tour Live, présentant plus de 4 300 heures de couverture en direct des tournois de la PGA tout au long de la saison. L'acquisition visant PGA Tour Live (en anglais seulement) a favorisé le lancement de TSN+, un nouveau service de diffusion en continu directement aux consommateurs (en anglais seulement), offert sur TSN.ca et l'application TSN. TSN+ permet aux Canadiens d'avoir accès aux matchs et aux événements en direct les plus importants qui complètent le contenu de sport offert par l'ensemble des plateformes de TSN. En outre, TSN+ permet aux amateurs de profiter davantage du contenu de sport qu'ils apprécient offert par le chef de file⁽¹⁾ des sports au Canada, présentant une couverture en direct uniquement en diffusion en continu d'un grand nombre de propriétés de premier plan spécialisées dans les sports, comme le Grand Chelem de tennis, la National Basketball Association (NBA), la Formule 1 (F1) et le NASCAR. La programmation de TSN+ donne également accès à la TSN+ Doc Collection, une bibliothèque de contenu sur demande comprenant plus de 200 titres, notamment les présentations d'UNINTERRUPTED Canada, les documentaires de HBO, le contenu d'ESPN Films et plus encore.

Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T1 2023



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|--|------------|---------|----------------|----------------|
| Produits externes | 694 | 741 | (47) | (6,3)% |
| Produits intersectoriels | 86 | 84 | 2 | 2,4 % |
| Produits d'exploitation tirés de Bell Média | 780 | 825 | (45) | (5,5)% |

Les **produits d'exploitation de Bell Média** ont diminué de 5,5 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement, malgré la croissance des produits liés au contenu numérique⁽²⁾ de 2 % au T1 2023.

- Les **produits tirés de la publicité** ont diminué de 4,7 % au T1 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité de la télé généraliste, de la télé spécialisée et de la radio imputable à la diminution de la demande des annonceurs compte tenu de l'incertitude économique actuelle, facteurs en partie contrebalancés par la hausse d'un exercice à l'autre des produits liés à l'affichage extérieur découlant de la reprise à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19.
- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont diminué de 4,1 % au T1 2023 par rapport au T1 2022, ce qui s'explique par l'avantage à l'exercice précédent d'un ajustement rétroactif lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien, facteur partiellement contrebalancé par la croissance continue du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion sportive en continu directement aux consommateurs.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|------------------------------|---------------|---------|----------------|----------------|
| Coûts d'exploitation | (648) | (617) | (31) | (5,0)% |
| BAIIA ajusté | 132 | 208 | (76) | (36,5)% |
| Marge du BAIIA ajusté | 16,9 % | 25,2 % | | (8,3) pts |

(1) Selon la capacité et l'étendue des événements sportifs diffusés et la portée de TSN, établies à partir de données provenant de Numeris (fournisseur de données sur l'auditoire et de renseignements sur les comportements médias pour le secteur canadien des médias), TSN étant la marque préférée des consommateurs pour le contenu sportif en direct et les nouvelles du sport.

(2) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 5,0 % au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse des coûts liés aux droits de diffusion dans les sports et à la programmation de divertissement, ce qui reflète le retour au calendrier habituel de programmation sportive et les majorations contractuelles liées aux coûts du contenu.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a diminué de 36,5 % pour le trimestre, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation et de la hausse des coûts d'exploitation.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, mises à jour ou complétées dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell SCT présentée à la section 3.1, *Bell SCT*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Des produits des activités ordinaires totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil de gestion stratégique des audiences (SAM) télévisuelles et des plateformes d'achats DSP (plateforme côté demande), ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité.
- Le soutien continu à l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à une distribution rehaussée.
- La poursuite des investissements dans la programmation originale de Noovo pour mieux servir notre clientèle francophone en leur offrant un vaste éventail de contenu sur leurs plateformes préférées.
- La mise à profit de données de première main pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires et l'attribution.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette ⁽¹⁾

| | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|--|---------------|------------------|----------------|----------------|
| Dette à long terme | 27 456 | 27 783 | (327) | (1,2)% |
| Dette à court terme | 6 347 | 4 137 | 2 210 | 53,4 % |
| 50 % des actions privilégiées ⁽²⁾ | 1 914 | 1 935 | (21) | (1,1)% |
| Trésorerie | (651) | (99) | (552) | n.s. |
| Équivalents de trésorerie | (90) | (50) | (40) | (80,0)% |
| Dette nette | 34 976 | 33 706 | 1 270 | 3,8 % |

n.s. : non significatif

(1) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 827 millions \$ et 3 870 millions \$ au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 2 210 millions \$ de la dette à court terme et la diminution de 327 millions \$ de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada des débtures MTN, série M-58, d'un montant en capital total de 1 050 millions \$;
- l'émission par Bell Canada des débtures MTN, série M-59, d'un montant en capital total de 450 millions \$;
- l'augmentation de nos créances titrisées de 500 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 83 millions \$;
- une diminution nette de 34 millions \$ attribuable à la réduction des obligations locatives et d'autres dettes.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 552 millions \$ et de 40 millions \$, respectivement, découle principalement :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 1 247 millions \$;
- de l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 504 millions \$;
- de l'augmentation de 500 millions \$ des créances titrisées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- des dépenses d'investissement de 1 086 millions \$;
- des dividendes de 839 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 299 millions \$;
- le rachat d'un passif financier de 149 millions \$;
- un montant de 93 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- la diminution des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 83 millions \$;
- des dividendes de 55 millions \$ payés sur les actions privilégiées.

4.2 Données liées aux actions en circulation

| Actions ordinaires en circulation | Nombre d'actions |
|--|--------------------|
| En circulation au 1 ^{er} janvier 2023 | 911 982 866 |
| Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés | 176 243 |
| En circulation au 31 mars 2023 | 912 159 109 |

| Options sur actions en cours | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
|---|------------------|------------------------------------|
| En cours au 1 ^{er} janvier 2023 | 7 802 108 | 61 |
| Exercées ⁽¹⁾ | (176 243) | 58 |
| Frappées de déchéance ou expirées | (11 408) | 63 |
| En cours et exerçables au 31 mars 2023 | 7 614 457 | 61 |

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 61 \$ pour les options exercées au cours du trimestre clos le 31 mars 2023.

4.3 Flux de trésorerie

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|--------------|---------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 247 | 1 716 | (469) | (27,3)% |
| Dépenses d'investissement | (1 086) | (959) | (127) | (13,2)% |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | (55) | (33) | (22) | (66,7)% |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (21) | (11) | (10) | (90,9)% |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | – | 3 | (3) | (100,0)% |
| Flux de trésorerie disponibles | 85 | 716 | (631) | (88,1)% |
| Acquisitions d'entreprises | (25) | (139) | 114 | 82,0 % |
| Cessions d'entreprises | – | 52 | (52) | n.s. |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | – | (3) | 3 | n.s. |
| Autres activités d'investissement | 20 | (10) | 30 | n.s. |
| (Diminution) augmentation des effets à payer | (83) | 469 | (552) | n.s. |
| Augmentation des créances titrisées | 500 | – | 500 | n.s. |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | 1 504 | 945 | 559 | 59,2 % |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | (299) | (1 258) | 959 | 76,2 % |
| Rachat d'un passif financier | (149) | – | (149) | n.s. |
| Autres activités d'investissement | 20 | (10) | 30 | n.s. |
| Émission d'actions ordinaires | 10 | 161 | (151) | (93,8)% |
| Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions | (93) | (106) | 13 | 12,3 % |
| Rachat d'actions privilégiées | (31) | (115) | 84 | 73,0 % |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires | (839) | (795) | (44) | (5,5)% |
| Autres activités de financement | (8) | (28) | 20 | 71,4 % |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | 552 | (111) | 663 | n.s. |
| Augmentation nette des équivalents de trésorerie | 40 | – | 40 | n.s. |

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du premier trimestre de 2023 ont diminué de 469 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle du calendrier des paiements des fournisseurs, de l'augmentation des intérêts payés, de la hausse de l'impôt sur le résultat payé et de la diminution du BAIIA ajusté, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les flux de trésorerie disponibles au premier trimestre de 2023 ont diminué de 631 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et de l'augmentation des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

| | T1 2023 | T1 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|---------------|---------|----------------|----------------|
| Bell SCT | 1 052 | 936 | (116) | (12,4)% |
| <i>Intensité du capital⁽¹⁾</i> | 19,6 % | 18,3 % | (1,3) pt | |
| Bell Média | 34 | 23 | (11) | (47,8)% |
| <i>Intensité du capital</i> | 4,4 % | 2,8 % | (1,6) pt | |
| BCE | 1 086 | 959 | (127) | (13,2)% |
| <i>Intensité du capital</i> | 17,9 % | 16,4 % | (1,5) pt | |

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 1 086 millions \$ au T1 2023, en hausse de 13,2 %, ou 127 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à un ratio d'intensité du capital de 17,9 %, en hausse de 1,5 point par rapport au T1 2022. La hausse d'un exercice à l'autre reflète les facteurs suivants :

- la hausse des dépenses d'investissement de Bell SCT de 116 millions \$ au T1 2023, par rapport au T1 2022, en raison du déploiement continu de notre réseau FTTP et de l'augmentation des investissements en vue de soutenir la croissance des abonnés, partiellement contrebalancée par le rythme plus lent des dépenses liées au déploiement de notre réseau mobile 5G;
- l'augmentation des dépenses d'investissement de Bell Média de 11 millions \$ au T1 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement attribuable à l'expansion du studio.

Acquisitions d'entreprises

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise).

Cessions d'entreprises

Le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente de Createch, notre filiale entièrement détenue, pour un produit en trésorerie de 53 millions \$.

En décembre 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production et studios de production en construction à ce moment, qui font partie de notre secteur Bell Média. Au 31 mars 2023, la construction des studios de production était presque achevée. Par conséquent, nous présentons les actifs et les passifs des studios de production comme détenus en vue de la vente dans notre état de la situation financière au 31 mars 2023. Les résultats d'exploitation des actifs détenus en vue de la vente n'ont pas eu d'incidence importante sur nos produits des activités ordinaires ou notre bénéfice net pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022. Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente des studios de production et reçu un produit net en trésorerie de 210 millions \$.

Instruments d'emprunt

2023

Au premier trimestre de 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 504 millions \$ comportant l'émission de débentures MTN, série M-58, d'un montant en capital total de 1 050 millions \$, l'émission de débentures MTN, série M-59, d'un montant en capital total de 450 millions \$ et l'émission d'autres dettes de 8 millions \$, en partie contrebalancées par le montant de 4 millions \$ lié aux escomptes sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'augmentation de 500 millions \$ des créances titrisées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 299 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- le remboursement de 83 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

2022

Au premier trimestre de 2022, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 945 millions \$ comportant l'émission de billets, série US-7, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA), en partie contrebalancée par l'escompte de 9 millions \$ sur notre émission de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 469 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 258 millions \$ notamment le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-26, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA et les paiements nets de 258 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Consolidation dans les résultats de BCE de la participation dans MLSE (rachat d'un passif financier)

En janvier 2023, BCE a racheté la participation de 9 % détenue par le Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire), un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, découlant de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire dans MLSE à ce prix.

Émission d'actions ordinaires

L'émission d'actions ordinaires au premier trimestre de 2023 a diminué de 151 millions \$, comparativement à la période correspondante de 2022, principalement en raison du nombre moindre d'options sur actions exercées.

Rachat d'actions privilégiées

2023

Au T1 2023, BCE a racheté et annulé 1 712 000 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 31 millions \$.

2022

Au T1 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO émises et en circulation pour un coût total de 115 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

Au premier trimestre de 2023, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont augmenté de 44 millions \$ par rapport au T1 2022, en raison d'un dividende plus élevé payé au T1 2023, soit 0,92 \$ par action ordinaire comparativement à 0,8750 \$ par action ordinaire au T1 2022.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 174 millions \$, attribuables à une baisse du taux d'actualisation de 5,0 % au 31 mars 2023, contre 5,3 % au 31 décembre 2022, facteurs en partie contrebalancés par un rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes de 3,3 % et une diminution de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 879 millions \$, attribuables au taux d'actualisation réel plus élevé de 4,3 % au 31 mars 2022, contre un taux de 3,2 % au 31 décembre 2021, facteurs en partie contrebalancés par une perte sur les actifs des régimes et une augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

4.5 Gestion des risques financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière.

| Classement | Méthode d'établissement de la juste valeur | 31 mars 2023 | | 31 décembre 2022 | | |
|-----------------------------------|---|-------------------------------------|--------------|------------------|--------------|--------|
| | | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur | |
| Titres d'emprunt et autres dettes | Dettes à court terme et dettes à long terme | Prix de marché des titres d'emprunt | 26 547 | 25 103 | 25 061 | 23 026 |

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

| Classement | Valeur comptable de l'actif (du passif) | Juste valeur | | | |
|---|--|---|---|--|-------|
| | | Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1) | Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾ | Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾ | |
| Au 31 mars 2023 | | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 220 | 9 | – | 211 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | 156 | – | 156 | – |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | 118 | – | 194 | (76) |
| Au 31 décembre 2022 | | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 215 | 9 | – | 206 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | 72 | – | 72 | – |
| Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾ | Dettes fournisseurs et autres passifs | (149) | – | – | (149) |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | 108 | – | 184 | (76) |

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représentait l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu. En janvier 2023, BCE a racheté la participation détenue par le Fonds Unitaire, un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Risque de marché

Risque de change

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 7 millions \$ (perte de 36 millions \$) comptabilisée dans le résultat net au 31 mars 2023 et un profit de 128 millions \$ (perte de 116 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 3 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 mars 2023.

| Type de couverture | Monnaie d'achat | Montant à recevoir | Monnaie de vente | Montant à payer | Échéance | Élément couvert |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-----------------|----------|----------------------|
| Flux de trésorerie ⁽¹⁾ | \$ US | 1 543 | \$ CA | 2 110 | 2023 | Emprunts |
| Flux de trésorerie | \$ US | 564 | \$ CA | 768 | 2023 | Papier commercial |
| Flux de trésorerie | \$ US | 610 | \$ CA | 758 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie | PHP | 1 829 | \$ CA | 42 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie | \$ US | 824 | \$ CA | 1 046 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique | \$ US | 117 | \$ CA | 147 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ CA | 168 | \$ US | 117 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 117 | \$ CA | 147 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ CA | 225 | \$ US | 156 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 336 | \$ CA | 432 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options ⁽²⁾ | \$ US | 120 | \$ CA | 153 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ US | 540 | \$ CA | 694 | 2025 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 360 | \$ CA | 461 | 2025 | Acquisitions prévues |

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options sur devises assorties d'une provision pour effet de levier et d'une limite au profit.

Risque de taux d'intérêt

Au T1 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ venant à échéance au T2 2023, pour un montant de 2 millions \$, afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. Au T1 2023, nous avons également vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 425 millions \$ venant à échéance au T2 2023, pour un montant de 2 millions \$, afin de couvrir économiquement l'exposition aux taux d'intérêt variables liée à nos débetures MTN, série M-53. La juste valeur de ces swaptions de taux d'intérêt au 31 mars 2023 correspond à un passif de 1 million \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière. Un profit de 3 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 au titre de ces swaptions de taux d'intérêt est comptabilisé au poste *Autres produits* dans les états du résultat net.

En 2022, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$, venant à échéance en 2027, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 31 mars 2023 correspondait à un passif de 6 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables venant à échéance en 2023 d'un montant notionnel de 638 millions \$ afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. La juste valeur de ces swaps au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 20 millions \$ et de 33 millions \$, respectivement, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière. Un profit de 13 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 au titre de ces swaps est comptabilisé au poste *Autres produits* dans les états du résultat net.

Nous avons recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes se terminant en 2026. La juste valeur de ces options sur taux d'intérêt à effet de levier au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 1 million \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 34 millions \$ (un profit de 19 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 0,1 % des taux des swaps de devises et de taux d'intérêt variables serait un profit de 9 millions \$ (une perte de 10 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif net de 32 millions \$ et à un passif net de 48 millions \$, respectivement, comptabilisés aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 18 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 au titre de ces contrats à terme sur actions est comptabilisé au poste *Autres produits* dans les états consolidés du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE aurait donné lieu à un profit (une perte) de 33 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

4.6 Notations

Les principales notations de BCE et de Bell Canada demeurent inchangées par rapport à celles décrites dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE.

4.7 Liquidité

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne la prévision selon laquelle nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2023 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2023. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles⁽¹⁾ totalisaient 3,7 milliards \$ au 31 mars 2023, dont 651 millions \$ sous forme de trésorerie et 90 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, un montant de 200 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et un montant de 2,74 milliards \$ disponible en vertu des facilités de crédit renouvelable et de la facilité de crédit liée à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 760 millions \$).

Nous prévoyons que nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2023 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2023 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Engagements (arrangements hors bilan)

Après la clôture du trimestre, nos engagements au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 806 millions \$, une tranche de 13 millions \$ étant à payer en 2023, de 54 millions \$ en 2024, de 84 millions \$ en 2025, de 87 millions \$ en 2026, de 67 millions \$ en 2027, et de 501 millions \$ par la suite.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T1 2023 de BCE ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 3 mai 2023.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux normes IFRS, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

| | 2023 | 2022 | | | | 2021 | | |
|--|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 |
| Produits d'exploitation | | | | | | | | |
| Tirés des services | 5 222 | 5 353 | 5 193 | 5 233 | 5 177 | 5 243 | 5 099 | 5 040 |
| Tirés des produits | 832 | 1 086 | 831 | 628 | 673 | 966 | 737 | 658 |
| Total des produits d'exploitation | 6 054 | 6 439 | 6 024 | 5 861 | 5 850 | 6 209 | 5 836 | 5 698 |
| BAlIA ajusté | 2 538 | 2 437 | 2 588 | 2 590 | 2 584 | 2 430 | 2 558 | 2 476 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (49) | (19) | (22) | (40) | (13) | (63) | (50) | (7) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (918) | (922) | (914) | (933) | (891) | (925) | (902) | (905) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (283) | (270) | (267) | (266) | (260) | (251) | (245) | (248) |
| Bénéfice net | 788 | 567 | 771 | 654 | 934 | 658 | 813 | 734 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 725 | 528 | 715 | 596 | 877 | 625 | 757 | 685 |
| BPA – de base et dilué | 0,79 | 0,58 | 0,78 | 0,66 | 0,96 | 0,69 | 0,83 | 0,76 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) | 912,1 | 912,0 | 911,9 | 911,9 | 910,1 | 908,8 | 906,9 | 905,0 |

6 Cadre réglementaire

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*.

Loi sur les télécommunications

Service d'accès de gros dégroupé obligatoire aux réseaux FTTP

Le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont l'accès aux installations utilisant la technologie FTTP. La première étape de sa mise en œuvre s'est déroulée uniquement en Ontario et au Québec. Le 29 août 2017, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2017-312, le CRTC a établi les tarifs provisoires pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé. Le 8 mars 2023, dans la décision de télécom 2023-53 (expliquée plus en détail à la section intitulée *Examen de la configuration réseau pour le service d'accès de gros dégroupé* ci-après), le CRTC a conclu qu'il n'y a pas de manière efficace de reconfigurer les services d'accès haute vitesse de gros dégroupés pour les rendre plus viables. Le CRTC a maintenu les tarifs de 2017, de manière provisoire, et a inclus l'établissement des tarifs définitifs pour les services dégroupés dans son examen général du cadre des services d'accès haute vitesse de gros (Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, expliqué à la section intitulée *Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros* ci-après) lancé la même journée. Si les tarifs définitifs imposés diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait influencer sur notre stratégie d'investissement, favoriser la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

Demande du CORC concernant les services à large bande de détail fournis au moyen de la technologie FTTP

Le 8 janvier 2021, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (CORC) a présenté au CRTC une demande visant à obtenir une ordonnance obligeant Bell Canada et d'autres grands fournisseurs à vendre des services à large bande de détail fournis au moyen de la technologie FTTP aux fournisseurs de services Internet à un tarif réduit par rapport au prix de détail. Les fournisseurs de services Internet revendraient ensuite ces services sous leurs propres marques. Le CORC a proposé que l'obligation de donner accès aux services de détail fournis au moyen de la technologie FTTP soit en vigueur jusqu'à ce que le CRTC ait terminé l'examen de toutes les instances se rapportant aux services haute vitesse de gros qui sont en cours ou qui le seront dans un avenir rapproché.

Le 8 mars 2023, le CRTC a rejeté la demande du CORC. Cependant, le CRTC a constaté que l'évolution du marché et du cadre réglementaire exigeait le lancement d'un examen général du cadre des services d'accès haute vitesse de gros, lequel a été lancé la même journée que l'Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, comme il est expliqué à la section intitulée *Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros* ci-après.

Examen de la configuration réseau pour le service d'accès de gros dégroupé

Le 11 juin 2020, le CRTC a lancé une instance visant à réexaminer la configuration réseau pour le service d'accès haute vitesse de gros dégroupé devant être fourni par Bell Canada et les grandes entreprises de câblodistribution. La consultation avait pour but l'adoption d'un modèle applicable aux fournisseurs d'accès de gros à l'échelle du pays. Elle pourrait aussi avoir débouché sur l'adoption, pour Bell Canada, d'un niveau de dégroupement différent de celui qui a été imposé en 2015, comme il est expliqué plus haut sous *Service d'accès de gros dégroupé obligatoire aux réseaux FTTP*. Le lancement de cette nouvelle consultation a suspendu l'établissement des tarifs définitifs du service d'accès haute vitesse dégroupé fourni par Bell Canada, et les tarifs provisoires actuels resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le 8 mars 2023, dans la décision de télécom 2023-53, le CRTC a conclu qu'il n'y a pas de manière efficace de reconfigurer les services d'accès haute vitesse de gros dégroupés pour les rendre plus viables. Le CRTC a conclu qu'il n'introduira pas de services d'accès haute vitesse de gros dégroupés en Ontario et au Québec avec un niveau de dégroupement réduit et que ces services ne seront pas mis en œuvre en dehors de ces provinces dans un avenir prévisible. Les services d'accès haute vitesse de gros dégroupés en Ontario et au Québec continueront d'être offerts, pour le moment, conformément aux modalités et aux tarifs provisoires existants. Le CRTC considérera le rôle que les services dégroupés pourraient jouer, le cas échéant, ainsi que leurs tarifs et leurs conditions, dans le cadre de son examen général du cadre des services d'accès haute vitesse de gros relatif à l'Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, expliqué à la section intitulée *Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros* ci-après), qui a été lancé la même journée.

Des révisions facilitant l'accès des revendeurs à l'accès de gros dégroupé et/ou l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs proposés par Bell Canada pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, particulièrement dans les petites collectivités et dans les zones rurales, améliorer la position commerciale des revendeurs de services d'accès haute vitesse et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a lancé une consultation, l'Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, visant à examiner le cadre des services d'accès haute vitesse de gros.

En ce qui concerne les services d'accès haute vitesse groupés, le CRTC a exprimé l'opinion préliminaire selon laquelle i) la fourniture des services d'accès haute vitesse de gros groupés devrait être obligatoire, y compris au moyen des installations utilisant la technologie FTTP et ii) l'accès aux services groupés au moyen de la technologie FTTP devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée, jusqu'à ce que le Conseil parvienne à tirer une conclusion à savoir si un tel accès doit être offert indéfiniment. De plus, le CRTC a déterminé que tous les tarifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés étaient provisoires et a exigé l'application immédiate d'une réduction provisoire de 10 % aux composantes sensibles au volume de trafic de ces tarifs.

L'examen sollicite également des commentaires sur i) l'avenir des services d'accès haute vitesse de gros dégroupés, y compris en ce qui concerne l'établissement de leurs tarifs définitifs, qui sont provisoires depuis 2017, ii) l'état de la concurrence sur le marché des services Internet de détail, iii) la question de savoir si d'autres changements sont requis pour soutenir la concurrence fondée sur l'utilisation des services de gros dans les régions du pays, en particulier les zones qui n'ont pas actuellement de concurrence importante fondée sur l'utilisation des services de gros, iv) la question de savoir

si la réglementation des services de gros devrait continuer à être utilisée pour répondre aux préoccupations concernant la concentration du marché et l'exercice potentiel d'un pouvoir de marché et v) la question de savoir si le CRTC devrait envisager l'application d'une réglementation des tarifs des services de détail.

Des changements apportés au régime de réglementation de l'accès aux services haute vitesse de gros facilitant l'accès des revendeurs aux réseaux des entreprises titulaires, surtout l'accès aux installations utilisant la technologie FTTP, pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, particulièrement dans les petites collectivités et dans les zones rurales, améliorer la position commerciale des revendeurs de services d'accès haute vitesse et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

Loi sur la radiodiffusion

Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion

Le 27 avril 2023, le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois* a reçu la sanction royale. En vertu de l'une des principales modifications du projet de loi C-11, les droits de licence de la partie II du CRTC selon lesquels le secteur de la radiodiffusion devait payer une taxe annuelle d'environ 125 millions \$ doivent être immédiatement éliminés. En outre, les entreprises de diffusion en ligne étrangères qui exercent des activités au Canada devront contribuer au système de radiodiffusion canadien de la façon que le CRTC jugera appropriée. Les détails de ces contributions seront établis suite à des processus de consultation publique du CRTC et appliqués par le truchement de conditions imposées par ce dernier. Le moment et l'issue des processus de consultation du CRTC demeurent inconnus. Par conséquent, il est présentement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de cette modification législative sur nos activités et nos résultats financiers.

7 Environnement concurrentiel

Le texte qui suit est une mise à jour concernant notre environnement concurrentiel décrit dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et aux différentes sous-sections *Contexte concurrentiel et tendances observées* à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Transactions visant Rogers, Shaw et Vidéotron

Le 3 avril 2023, après la réception des approbations réglementaires, Rogers Communications Inc. (Rogers) a conclu sa fusion, annoncée précédemment, avec Shaw Communications Inc. (Shaw) et Vidéotron Ltée. (Vidéotron), une filiale entièrement détenue de Québecor Inc. (Québecor), a conclu son acquisition de Freedom Mobile, auparavant détenue par Shaw. Dans le cadre du processus d'approbation réglementaire, Rogers et Québecor se sont engagées envers Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) à remplir un certain nombre d'obligations, notamment en ce qui concerne les investissements dans le réseau, les services et la technologie et la tarification de certains services sans fil. En particulier, Québecor s'est engagée à étendre ses activités dans les marchés de l'est et du sud de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en offrant des tarifs semblables à ceux actuellement offerts au Québec et au Manitoba d'ici trois ans, et à maintenir les tarifs des forfaits auxquels sont abonnés les clients existants de Freedom Mobile pour une période de cinq ans. Les engagements de Rogers comprennent l'atteinte d'objectifs en matière d'investissement visant l'élargissement de la couverture du réseau 5G dans l'Ouest canadien et le maintien des mêmes modalités que celles offertes aux clients de Shaw Mobile pour une période de cinq ans.

Le regroupement de Rogers et de Shaw donne naissance à un concurrent canadien de plus grande envergure, et l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron augmente également son envergure et pourrait modifier la dynamique concurrentielle dans plusieurs provinces, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables, particulièrement sur notre secteur Bell SCT.

Depuis de nombreuses années, quatre importants fournisseurs nationaux de services dotés d'installations occupent le marché canadien et Bell a fait bonne figure dans cet environnement concurrentiel, tirant parti de la qualité de notre réseau, de notre marque et de notre distribution. En outre, étant donné que la part de marché de Bell en Colombie-Britannique et en Alberta est plus petite que celle des autres importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, nous avons une exposition relativement faible à l'activité concurrentielle dans l'Ouest canadien, ce qui devrait refléter un accent accru sur les forfaits regroupant des services sans fil et des services sur fil. La construction de nos réseaux de fibre optique et 5G est bien entamée, notre programme Internet haute vitesse sur le réseau à large bande prévu étant achevé à plus de 80 % et le réseau 5G étant offert à 83 % de la population.

8 Méthodes comptables

Les états financiers du T1 2023 de BCE ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 3 mai 2023. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception de ce qui est mentionné ci-après. Les états financiers du T1 2023 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Futures modifications de normes comptables

Les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

| Norme | Description | Incidence | Date d'entrée en vigueur |
|--|---|---|---|
| Informations à fournir sur les méthodes comptables, Modifications d'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> | Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables. | Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables. | S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023 et toute modification, le cas échéant, sera reflétée dans nos états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. |

9 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

9.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables sont présentés ci-après.

Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

| | TI 2023 | TI 2022 |
|---|------------|------------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 725 | 877 |
| Éléments de rapprochement : | | |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 49 | 13 |
| Profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | (18) | (75) |
| Profits nets sur placements | – | (37) |
| Coûts liés au remboursement anticipé de la dette | – | 18 |
| Perte de valeur d'actifs | 34 | 2 |
| Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus | (18) | 13 |
| Bénéfice net ajusté | 772 | 811 |

Charges d'intérêts nettes ajustées

Le terme *charges d'intérêts nettes ajustées* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net.

Nous utilisons les charges d'intérêts nettes ajustées à titre de composante du calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, lequel constitue une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails sur le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 9.4, *Mesures de gestion du capital*. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer, entre autres choses, la solidité financière de la société.

Les charges d'intérêts nettes représentent la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable. Le tableau suivant présente un rapprochement des charges d'intérêts nettes et des charges d'intérêts nettes ajustées sur une base consolidée.

| | T1 2023 | T1 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Charges d'intérêts nettes (trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement) | 330 | 258 |
| Charges d'intérêts nettes (exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement) | 1 124 | 1 063 |
| Charges d'intérêts nettes (trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021, respectivement) | (258) | (263) |
| Charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois (périodes closes les 31 mars 2023 et 2022, respectivement) | 1 196 | 1 058 |
| 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés (trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement) | 23 | 17 |
| 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés (exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement) | 76 | 66 |
| 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés (trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021, respectivement) | (17) | (16) |
| 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois (périodes closes les 31 mars 2023 et 2022, respectivement) | 82 | 67 |
| Charges d'intérêts nettes ajustées pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars 2023 et 2022, respectivement | 1 278 | 1 125 |

Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

| | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|--------------|------------------|
| Trésorerie | 651 | 99 |
| Équivalents de trésorerie | 90 | 50 |
| Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées ⁽¹⁾ | 200 | 700 |
| Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾ | 2 740 | 2 651 |
| Liquidités disponibles | 3 681 | 3 500 |

(1) Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement, 200 millions \$ et 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 535 millions \$ US (2 077 millions \$ CA) et 1 173 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement, 2 740 millions \$ et 2 651 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 561 millions \$ US (760 millions \$ CA) et de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA) au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *flux de trésorerie excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

| | T1 2023 | T1 2022 |
|---|--------------|-------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 247 | 1 716 |
| Dépenses d'investissement | (1 086) | (959) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | (55) | (33) |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC | (21) | (11) |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | – | 3 |
| Flux de trésorerie disponibles | 85 | 716 |
| Dividendes payés sur actions ordinaires | (839) | (795) |
| Flux de trésorerie disponibles excédentaires | (754) | (79) |

Dettes nettes

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

| | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 |
|-------------------------------|---------------|------------------|
| Dette à long terme | 27 456 | 27 783 |
| Dette à court terme | 6 347 | 4 137 |
| 50 % des actions privilégiées | 1 914 | 1 935 |
| Trésorerie | (651) | (99) |
| Équivalents de trésorerie | (90) | (50) |
| Dettes nettes | 34 976 | 33 706 |

9.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution

Le terme *ratio de distribution* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 9.1 *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

9.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

| | T1 2023 | T4 2022 | T3 2022 | T2 2022 | T1 2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Bénéfice net | 788 | 567 | 771 | 654 | 934 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 49 | 19 | 22 | 40 | 13 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 918 | 922 | 914 | 933 | 891 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 283 | 270 | 267 | 266 | 260 |
| Charges financières | | | | | |
| Charges d'intérêts | 344 | 319 | 298 | 269 | 260 |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (27) | (13) | (13) | (7) | (18) |
| Perte de valeur d'actifs | 34 | 150 | 21 | 106 | 2 |
| Autres produits | (121) | (19) | 130 | 97 | (93) |
| Impôt sur le résultat | 270 | 222 | 178 | 232 | 335 |
| BAIIA ajusté | 2 538 | 2 437 | 2 588 | 2 590 | 2 584 |

| | T4 2021 | T3 2021 | T2 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Bénéfice net | 658 | 813 | 734 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 63 | 50 | 7 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 925 | 902 | 905 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 251 | 245 | 248 |
| Charges financières | | | |
| Charges d'intérêts | 275 | 272 | 268 |
| Intérêts nets au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi | 5 | 5 | 5 |
| Perte de valeur d'actifs | 30 | – | 164 |
| Autres (produits) charges | (26) | (35) | (91) |
| Impôt sur le résultat | 249 | 306 | 236 |
| BAlIA ajusté | 2 430 | 2 558 | 2 476 |

9.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la Société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers des IFRS*. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les IFRS ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio BAlIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées

Le ratio BAlIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAlIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Aux fins du calcul de notre ratio BAlIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAlIA ajusté désigne le BAlIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes ajustées utilisées dans le calcul du ratio BAlIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées constituent une mesure financière non conforme aux PCGR qui se définit comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net. Pour plus de détails sur les charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le ratio BAlIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer, entre autres choses, la solidité financière de la société.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAlIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAlIA ajusté désigne le BAlIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

9.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

9.6 Indicateurs de performance clés

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

| Indicateurs de performance clés | Définition |
|---------------------------------|---|
| Marge du BAIIA ajusté | La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. |
| RMU | À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. |
| Intensité du capital | L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. |
| Taux de désabonnement | Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois. |
| Unité d'abonnement | <p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et (ou) les SAR résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement.▪ Les abonnés des SAR résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique. |

10 Contrôles et procédures

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement qui a eu, ou qui est susceptible d'avoir, sur lui une incidence significative.

États financiers consolidés

États consolidés du résultat net

| Pour les périodes closes les 31 mars (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité) | | Note | 2023 | 2022 |
|---|--|------|--------------|--------------|
| Produits d'exploitation | | 3 | 6 054 | 5 850 |
| Coûts d'exploitation | | 3, 5 | (3 516) | (3 266) |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | | 6 | (49) | (13) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | | | (918) | (891) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | | | (283) | (260) |
| Charges financières | | | | |
| Charges d'intérêts | | | (344) | (260) |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | 12 | 27 | 18 |
| Perte de valeur d'actifs | | 7 | (34) | (2) |
| Autres produits | | 8 | 121 | 93 |
| Impôt sur le résultat | | | (270) | (335) |
| Bénéfice net | | | 788 | 934 |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires ordinaires | | | 725 | 877 |
| Actionnaires privilégiés | | | 46 | 34 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | | 17 | 23 |
| Bénéfice net | | | 788 | 934 |
| Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué | | 9 | 0,79 | 0,96 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) | | | 912,1 | 910,1 |

États consolidés du résultat global

| Pour les périodes closes les 31 mars (en millions de dollars canadiens) (non audité) | | Note | 2023 | 2022 |
|---|--|------|--------------|-------|
| Bénéfice net | | | 788 | 934 |
| Autres éléments de (perte globale) bénéfice global, après impôt sur le résultat | | | | |
| Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net | | | | |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (21) millions \$ et de (55) millions \$ pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement | | | 58 | 148 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net | | | | |
| (Pertes) gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 47 millions \$ et de (235) millions \$ pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement ⁽¹⁾ | | 12 | (127) | 644 |
| Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (3) millions \$ et de néant pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement | | | 17 | 1 |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (2) millions \$ et de 3 millions \$ pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement | | | 6 | (8) |
| Autres éléments de (perte globale) bénéfice global | | | (46) | 785 |
| Total du bénéfice global | | | 742 | 1 719 |
| Total du bénéfice global attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires ordinaires | | | 679 | 1 662 |
| Actionnaires privilégiés | | | 46 | 34 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | | 17 | 23 |
| Total du bénéfice global | | | 742 | 1 719 |

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 mars 2023 était de 5,0 %, comparativement à 5,3 % au 31 décembre 2022. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 mars 2022 était de 4,3 %, comparativement à 3,2 % au 31 décembre 2021.

États consolidés de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens) (non audité) | Note | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|------|---------------|------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | | 651 | 99 |
| Équivalents de trésorerie | | 90 | 50 |
| Créances clients et autres débiteurs | | 3 828 | 4 138 |
| Stocks | | 673 | 656 |
| Actifs sur contrats | | 419 | 436 |
| Coûts des contrats | | 538 | 540 |
| Charges payées d'avance | | 378 | 244 |
| Autres actifs courants | | 330 | 324 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 10 | 260 | – |
| Total des actifs courants | | 7 167 | 6 487 |
| Actifs non courants | | | |
| Actifs sur contrats | | 260 | 288 |
| Coûts des contrats | | 633 | 603 |
| Immobilisations corporelles | | 29 233 | 29 256 |
| Immobilisations incorporelles | | 16 338 | 16 183 |
| Actifs d'impôt différé | | 102 | 84 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | | 664 | 608 |
| Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 12 | 3 407 | 3 559 |
| Autres actifs non courants | | 1 341 | 1 355 |
| Goodwill | | 10 830 | 10 906 |
| Total des actifs non courants | | 62 808 | 62 842 |
| Total de l'actif | | 69 975 | 69 329 |
| PASSIF | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | | 4 080 | 5 221 |
| Passifs sur contrats | | 851 | 857 |
| Intérêts à payer | | 208 | 281 |
| Dividendes à payer | | 900 | 867 |
| Passifs d'impôt exigible | | 164 | 106 |
| Dettes à court terme | 11 | 6 347 | 4 137 |
| Passifs détenus en vue de la vente | 10 | 109 | – |
| Total des passifs courants | | 12 659 | 11 469 |
| Passifs non courants | | | |
| Passifs sur contrats | | 244 | 228 |
| Dettes à long terme | 11 | 27 456 | 27 783 |
| Passifs d'impôt différé | | 4 969 | 4 953 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 12 | 1 348 | 1 311 |
| Autres passifs non courants | | 1 032 | 1 070 |
| Total des passifs non courants | | 35 049 | 35 345 |
| Total du passif | | 47 708 | 46 814 |
| Engagements | 16 | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | | | |
| Actions privilégiées | 14 | 3 827 | 3 870 |
| Actions ordinaires | | 20 851 | 20 840 |
| Surplus d'apport | | 1 179 | 1 172 |
| Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | | 3 | (55) |
| Déficit | | (3 926) | (3 649) |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | | 21 934 | 22 178 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 10 | 333 | 337 |
| Total des capitaux propres | | 22 267 | 22 515 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 69 975 | 69 329 |

États consolidés des variations des capitaux propres

| Pour la période close le 31 mars 2023 (en millions de dollars canadiens) (non audité) | Note | Attribuables aux actionnaires de BCE | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres | |
|--|------|--------------------------------------|--------------------|------------------|--|----------------|---|----------------------------|---------------|
| | | Actions privilégiées | Actions ordinaires | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | Déficit | | | Total |
| Solde au 31 décembre 2022 | | 3 870 | 20 840 | 1 172 | (55) | (3 649) | 22 178 | 337 | 22 515 |
| Bénéfice net | | – | – | – | – | 771 | 771 | 17 | 788 |
| Autres éléments de bénéfice global (perte globale) | | – | – | – | 81 | (127) | (46) | – | (46) |
| Total du bénéfice global | | – | – | – | 81 | 644 | 725 | 17 | 742 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés | | – | 11 | (1) | – | – | 10 | – | 10 |
| Autre rémunération fondée sur des actions | | – | – | (4) | – | (9) | (13) | – | (13) |
| Rachat d'actions privilégiées | 14 | (43) | – | 12 | – | – | (31) | – | (31) |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE | | – | – | – | – | (929) | (929) | – | (929) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | – | – | – | – | – | – | (21) | (21) |
| Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts | | – | – | – | (6) | – | (6) | – | (6) |
| Autres | | – | – | – | (17) | 17 | – | – | – |
| Solde au 31 mars 2023 | | 3 827 | 20 851 | 1 179 | 3 | (3 926) | 21 934 | 333 | 22 267 |

| Pour la période close le 31 mars 2022 (en millions de dollars canadiens) (non audité) | Note | Attribuables aux actionnaires de BCE | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres | |
|--|------|--------------------------------------|--------------------|------------------|--|----------------|---|----------------------------|---------------|
| | | Actions privilégiées | Actions ordinaires | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments de bénéfice global | Déficit | | | Total |
| Solde au 31 décembre 2021 | | 4 003 | 20 662 | 1 157 | 213 | (3 400) | 22 635 | 306 | 22 941 |
| Bénéfice net | | – | – | – | – | 911 | 911 | 23 | 934 |
| Autres éléments de bénéfice global | | – | – | – | 142 | 643 | 785 | – | 785 |
| Total du bénéfice global | | – | – | – | 142 | 1 554 | 1 696 | 23 | 1 719 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés | | – | 168 | (6) | – | – | 162 | – | 162 |
| Autre rémunération fondée sur des actions | | – | – | (17) | – | (21) | (38) | – | (38) |
| Rachat d'actions privilégiées | 14 | (118) | – | 3 | – | – | (115) | – | (115) |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE | | – | – | – | – | (873) | (873) | – | (873) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | – | – | – | – | – | – | (11) | (11) |
| Solde au 31 mars 2022 | | 3 885 | 20 830 | 1 137 | 355 | (2 740) | 23 467 | 318 | 23 785 |

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

| Pour les périodes closes les 31 mars (en millions de dollars canadiens) (non audité) | | Note | 2023 | 2022 |
|---|--|------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | | |
| Bénéfice net | | | 788 | 934 |
| Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | | |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | | | 49 | 13 |
| Amortissements | | | 1 201 | 1 151 |
| Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | | 31 | 51 |
| Charges d'intérêts nettes | | | 330 | 258 |
| Perte de valeur d'actifs | | | 34 | 2 |
| Profits sur placements | | | – | (37) |
| Impôt sur le résultat | | | 270 | 335 |
| Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | | (15) | (79) |
| Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi | | | (15) | (15) |
| Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés | | | (25) | (28) |
| Intérêts payés | | | (439) | (373) |
| Impôt sur le résultat payé (après remboursements) | | | (164) | (116) |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | | | – | (3) |
| Variation des actifs sur contrats | | | 45 | 32 |
| Variation des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil | | | 41 | 59 |
| Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation | | | (884) | (468) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | | 1 247 | 1 716 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | | |
| Dépenses d'investissement | | | (1 086) | (959) |
| Acquisitions d'entreprises | | | (25) | (139) |
| Cessions d'entreprises | | | – | 52 |
| Autres activités d'investissement | | | 20 | (10) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | | | (1 091) | (1 056) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | | |
| (Diminution) augmentation des effets à payer | | | (83) | 469 |
| Augmentation des créances titrisées | | | 500 | – |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | | | 1 504 | 945 |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | | | (299) | (1 258) |
| Rachat d'un passif financier | | | (149) | – |
| Émission d'actions ordinaires | | | 10 | 161 |
| Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions | | | (93) | (106) |
| Rachat d'actions privilégiées | | | (31) | (115) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires | | | (839) | (795) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | | | (55) | (33) |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | | (21) | (11) |
| Autres activités de financement | | | (8) | (28) |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | | | 436 | (771) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | | | 552 | (111) |
| Trésorerie au début de la période | | | 99 | 289 |
| Trésorerie à la fin de la période | | | 651 | 178 |
| Augmentation nette des équivalents de trésorerie | | | 40 | – |
| Équivalents de trésorerie au début de la période | | | 50 | – |
| Équivalents de trésorerie à la fin de la période | | | 90 | – |

Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2022 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 2 mars 2023.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

NOTE 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada.

NOTE 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 3 mai 2023. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, sauf pour ce qui est noté ci-dessous.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Futures modifications de normes comptables

Les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

| Norme | Description | Incidence | Date d'entrée en vigueur |
|---|---|---|---|
| Informations à fournir sur les méthodes comptables, Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers | Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables. | Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables. | S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023, et toute modification le cas échéant, sera reflétée dans nos états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. |

NOTE 3 Information sectorielle

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements ont donc été apportés au T1 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter de T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell ont été combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell Services de communications et de technologies » (Bell SCT), a été formé. Bell Média demeure un secteur à présenter distinct et n'est pas touché par le changement. Nos résultats sont donc présentés selon deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures ont été retraitées aux fins de comparaison.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source).

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et des produits publicitaires de pointe à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada.

Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022.

| Pour le trimestre clos le 31 mars 2023 | Note | Bell SCT | Bell Média | Éliminations intersectorielles | BCE |
|---|------|--------------|------------|--------------------------------|--------------|
| Produits d'exploitation | | | | | |
| Produits externes tirés des services | | 4 528 | 694 | – | 5 222 |
| Produits intersectoriels tirés des services | | 7 | 86 | (93) | – |
| Produits d'exploitation tirés des services | | 4 535 | 780 | (93) | 5 222 |
| Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits | | 832 | – | – | 832 |
| Total des produits externes | | 5 360 | 694 | – | 6 054 |
| Total des produits intersectoriels | | 7 | 86 | (93) | – |
| Total des produits d'exploitation | | 5 367 | 780 | (93) | 6 054 |
| Coûts d'exploitation | 5 | (2 961) | (648) | 93 | (3 516) |
| BALIA ajusté⁽¹⁾ | | 2 406 | 132 | – | 2 538 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | | | | (49) |
| Amortissements | | | | | (1 201) |
| Charges financières | | | | | |
| Charges d'intérêts | | | | | (344) |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 12 | | | | 27 |
| Perte de valeur d'actifs | | | | | (34) |
| Autres produits | 8 | | | | 121 |
| Impôt sur le résultat | | | | | (270) |
| Bénéfice net | | | | | 788 |

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

| Pour le trimestre clos le 31 mars 2022 | Note | Bell SCT | Bell Média | Éliminations intersectorielles | BCE |
|---|------|--------------|---------------|-----------------------------------|--------------|
| Produits d'exploitation | | | | | |
| Produits externes tirés des services | | 4 436 | 741 | – | 5 177 |
| Produits intersectoriels tirés des services | | 7 | 84 | (91) | – |
| Produits d'exploitation tirés des services | | 4 443 | 825 | (91) | 5 177 |
| Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits | | | | | |
| Total des produits externes | | 5 109 | 741 | – | 5 850 |
| Total des produits intersectoriels | | 7 | 84 | (91) | – |
| Total des produits d'exploitation | | 5 116 | 825 | (91) | 5 850 |
| Coûts d'exploitation | 5 | (2 740) | (617) | 91 | (3 266) |
| BALIA ajusté⁽¹⁾ | | 2 376 | 208 | – | 2 584 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | | | | (13) |
| Amortissements | | | | | (1 151) |
| Charges financières | | | | | |
| Charges d'intérêts | | | | | (260) |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 12 | | | | 18 |
| Perte de valeur d'actifs | | | | | (2) |
| Autres produits | 8 | | | | 93 |
| Impôt sur le résultat | | | | | (335) |
| Bénéfice net | | | | | 934 |

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

| Pour les périodes closes les 31 mars | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Services⁽¹⁾ | | |
| Sans-fil | 1 723 | 1 635 |
| Services de données filaires | 2 001 | 1 953 |
| Services voix filaires | 726 | 771 |
| Services de médias | 694 | 741 |
| Autres services sur fil | 78 | 77 |
| Total des gammes de services | 5 222 | 5 177 |
| Produits⁽²⁾ | | |
| Sans-fil | 626 | 563 |
| Services sur fil | 206 | 110 |
| Total des gammes de produits | 832 | 673 |
| Total des produits d'exploitation | 6 054 | 5 850 |

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

NOTE 4 Acquisitions d'entreprises

Acquisition de FX Innovation

Le 3 mai 2023, Bell a conclu une entente visant l'acquisition de FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 160 millions \$ et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimée à environ 7 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. La transaction devrait se conclure à la fin du T2 2023 ou au début du T3 2023, sous réserve de conditions de clôture, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes.

Acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'EBOX et des autres sociétés liées devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et de petites entreprises de Bell. Les résultats des entreprises acquises sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

| | Total |
|--|------------|
| Contrepartie en trésorerie | 153 |
| Coût total à attribuer | 153 |
| Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie | 5 |
| Immobilisations corporelles | 5 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾ | 17 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et autres actifs ⁽²⁾ | 15 |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | (17) |
| Passifs sur contrats | (5) |
| Passifs d'impôt différé | (9) |
| | 11 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 14 |
| Juste valeur des actifs nets acquis | 25 |
| Goodwill ⁽³⁾ | 128 |

(1) Composées de marques et d'actifs numériques.

(2) Composées principalement de relations clients.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de Bell SCT.

La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur nos produits d'exploitation consolidés et notre bénéfice net consolidé du trimestre clos le 31 mars 2022.

NOTE 5 Coûts d'exploitation

| Pour les périodes closes les 31 mars | Note | 2023 | 2022 |
|--|------|----------------|----------------|
| Coûts de la main-d'œuvre | | | |
| Salaires et impôts et avantages connexes | | (1 102) | (1 040) |
| Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif) | 12 | (58) | (69) |
| Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾ | | (259) | (237) |
| Moins : | | | |
| Main-d'œuvre inscrite à l'actif | | 303 | 260 |
| Total des coûts de la main-d'œuvre | | (1 116) | (1 086) |
| Coût des ventes ⁽²⁾ | | (1 954) | (1 728) |
| Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾ | | (446) | (452) |
| Total des coûts d'exploitation | | (3 516) | (3 266) |

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

NOTE 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

| Pour les périodes closes les 31 mars | 2023 | 2022 |
|--|-------------|-------------|
| Coûts liés aux indemnités de départ | (29) | (18) |
| Coûts liés aux acquisitions et autres | (20) | 5 |
| Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (49) | (13) |

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

NOTE 7 Perte de valeur d'actifs

Les charges pour pertes de valeur de 34 millions \$ enregistrées pour le trimestre clos le 31 mars 2023 sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

NOTE 8 Autres produits

| Pour les périodes closes les 31 mars | 2023 | 2022 |
|---|------------|-----------|
| Profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | 18 | 75 |
| Profits (pertes) sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 47 | (6) |
| Produit (perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises | | |
| Exploitation | 18 | (9) |
| Profits sur placements | – | 37 |
| Coûts liés au remboursement anticipé de la dette | – | (18) |
| Autres | 38 | 14 |
| Total des autres produits | 121 | 93 |

Profits sur la cession d'immobilisations corporelles

Au T1 2023, nous avons vendu des terrains pour un produit total de 54 millions \$ et comptabilisé un gain de 53 millions \$ dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers.

Profits sur placements

Le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente de notre filiale entièrement détenue 6362222 Canada Inc. (Createch), qui exerce des activités de services-conseils spécialisées dans l'optimisation des processus d'affaires et la mise en œuvre de solutions technologiques. Createch était comprise dans notre secteur Bell SCT. Nous avons comptabilisé un produit en trésorerie de 53 millions \$ et un profit sur vente de 36 millions \$ (avant une charge d'impôt de 2 millions \$).

NOTE 9 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

| Pour les périodes closes les 31 mars | 2023 | 2022 |
|---|--------------|-------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base | 725 | 877 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 0,9675 | 0,92 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base | 912,1 | 910,1 |
| Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾ | 0,2 | 0,7 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 912,3 | 910,8 |

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues a totalisé 3 250 443 au premier trimestre de 2023, contre néant au premier trimestre de 2022.

NOTE 10 Actifs détenus en vue de la vente

En décembre 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production et studios de production alors en construction, qui font partie de notre secteur Bell Média.

Au 31 mars 2023, la construction des studios de production était essentiellement terminée. En conséquence, nous avons présenté les actifs et les passifs des studios de production comme détenus en vue de la vente dans notre état de la situation financière au 31 mars 2023.

Les résultats d'exploitation des actifs détenus en vue de la vente n'ont pas eu d'incidence importante sur nos produits ou notre bénéfice net pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022.

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente des studios de production et reçu un produit en trésorerie net de 210 millions \$.

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 mars 2023.

| | 2023 |
|--|------------|
| Charges payées d'avance | 1 |
| Immobilisations corporelles | 179 |
| Immobilisations incorporelles | 4 |
| Goodwill | 76 |
| Total des actifs détenus en vue de la vente | 260 |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | 13 |
| Passifs sur contrats | 1 |
| Dettes à court terme | 46 |
| Dettes à long terme | 46 |
| Passifs d'impôt différé | 3 |
| Total des passifs détenus en vue de la vente | 109 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 23 |
| Actifs nets détenus en vue de la vente | 128 |

NOTE 11 Dette

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures à moyen terme (MTN), série M-58, à 4,55 %, dont le solde du capital s'établit à 1 050 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2030. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-59, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 450 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2053.

Les débentures MTN, série M-58 et série M-59 sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE.

Au T1 2023, Bell Canada a reclassé ses débentures MTN, série M-44, à 2,70 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$, et ses billets, série US-3, à 0,75 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (777 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 27 février 2024 et le 17 mars 2024, respectivement, les virant depuis la dette à long terme vers la dette à court terme.

NOTE 12 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

| Pour les périodes closes les 31 mars | 2023 | 2022 |
|--|-------------|-------------|
| Régimes de retraite PD | (32) | (48) |
| Régimes de retraite CD | (38) | (38) |
| Moins : | | |
| Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif | 12 | 17 |
| Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (58) | (69) |

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

| Pour les périodes closes les 31 mars | 2023 | 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Régimes de retraite PD | 37 | 26 |
| AAPE | (10) | (8) |
| Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 18 |

NOTE 13 Actifs et passifs financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière.

| Classement | Méthode d'établissement de la juste valeur | 31 mars 2023 | | 31 décembre 2022 | |
|-----------------------------------|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Titres d'emprunt et autres dettes | Dettes à court terme et dette à long terme | 26 547 | 25 103 | 25 061 | 23 026 |

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

| Classement | Valeur comptable de l'actif (du passif) | Juste valeur | | |
|---|--|---|---|--|
| | | Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1) | Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾ | Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾ |
| 31 mars 2023 | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 220 | 9 | 211 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | 156 | – | – |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | 118 | – | (76) |
| 31 décembre 2022 | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 215 | 9 | 206 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | 72 | – | – |
| Passif financier lié à Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽⁴⁾ | Dettes fournisseurs et autres passifs | (149) | – | (149) |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | 108 | – | (76) |

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de (perte globale) bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représentait l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu. En janvier 2023, BCE a racheté la participation dans MLSE détenue par le Fonds Unitaire, un fonds fiduciaire qui détient les placements de la caisse de retraite, aux fins de la capitalisation des obligations au titre des prestations de retraite des participants du régime de retraite collectif de BCE, pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Risque de marché

Risque de change

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 7 millions \$ (perte de 36 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net au 31 mars 2023 et un profit de 128 millions \$ (perte de 116 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 3 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 mars 2023.

| Type de couverture | Monnaie d'achat | Montant à recevoir | Monnaie de vente | Montant à payer | Échéance | Élément couvert |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-----------------|----------|----------------------|
| Flux de trésorerie ⁽¹⁾ | \$ US | 1 543 | \$ CA | 2 110 | 2023 | Emprunts |
| Flux de trésorerie | \$ US | 564 | \$ CA | 768 | 2023 | Papier commercial |
| Flux de trésorerie | \$ US | 610 | \$ CA | 758 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie | PHP | 1 829 | \$ CA | 42 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie | \$ US | 824 | \$ CA | 1 046 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique | \$ US | 117 | \$ CA | 147 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ CA | 168 | \$ US | 117 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 117 | \$ CA | 147 | 2023 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ CA | 225 | \$ US | 156 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 336 | \$ CA | 432 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options ⁽²⁾ | \$ US | 120 | \$ CA | 153 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ US | 540 | \$ CA | 694 | 2025 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 360 | \$ CA | 461 | 2025 | Acquisitions prévues |

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

Risque de taux d'intérêt

Au T1 2023, nous avons vendu, pour 2 millions \$, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ et venant à échéance au T2 2023 afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. Au T1 2023, nous avons également vendu, pour 2 millions \$, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 425 millions \$ et venant à échéance au T2 2023 afin de couvrir économiquement l'exposition aux taux d'intérêt variables à l'égard de nos débetures MTN, série M-53. La juste valeur de ces swaptions de taux d'intérêt au 31 mars 2023 correspondait à un passif de 1 million \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière. Un profit de 3 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 au titre de ces swaptions de taux d'intérêt est comptabilisé au poste *Autres produits* dans les états du résultat net.

En 2022, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$ et venant à échéance en 2027 afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 31 mars 2023 correspondait à un passif de 6 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables d'un montant notionnel de 638 millions \$ et venant à échéance en 2023 afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de référence lié aux émissions futures de titres d'emprunt. La juste valeur de ces swaps au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 20 millions \$ et de 33 millions \$, respectivement, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière. Un profit de 13 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 au titre de ces swaps est comptabilisé au poste *Autres produits* dans les états du résultat net.

Nous avons recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes se terminant en 2026. La juste valeur de ces options sur taux d'intérêt à effet de levier au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 1 million \$ comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 34 millions \$ (un profit de 19 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 0,1 % des taux des swaps de devises et de taux d'intérêt variables serait un profit de 9 millions \$ (une perte de 10 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif net de 32 millions \$ et de 48 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 18 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 au titre de ces contrats à terme sur actions est comptabilisé au poste *Autres produits* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (à une perte) de 33 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2023, toutes les autres variables restant constantes.

NOTE 14 Capital-actions

Conversion et rajustement du taux de dividende des actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 1^{er} mars 2023, 3 635 351 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AC (actions privilégiées de série AC) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AD (actions privilégiées de série AD), à raison de une pour une. Le 1^{er} mars 2023 également, 351 634 actions privilégiées de série AD de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AC, à raison de une pour une.

Le taux de dividende annuel fixe des actions privilégiées de série AC de BCE a été rajusté pour les cinq prochaines années et s'établit à 5,08 % à compter du 1^{er} mars 2023. Les actions privilégiées de série AD continueront de donner droit à des dividendes en trésorerie mensuels.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Au T1 2023, BCE a racheté et annulé 1 712 000 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 43 millions \$ pour un coût total de 31 millions \$. Les 12 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Rachat des actions privilégiées de premier rang de série AO de BCE

Au T1 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO (actions privilégiées de premier rang de série AO) émises et en circulation, d'un capital déclaré de 118 millions \$, pour un montant total de 115 millions \$. Les 3 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

NOTE 15 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

| Pour les périodes closes les 31 mars | 2023 | 2022 |
|--|-------------|-------------|
| Régime d'épargne des employés | (8) | (8) |
| Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR) | (34) | (25) |
| Autres ⁽¹⁾ | (1) | (1) |
| Total des paiements fondés sur des actions | (43) | (34) |

(1) Ces données comprennent les unités d'actions différées et les options sur actions.

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'UAR, d'UALR et d'options sur actions en cours pour la période close le 31 mars 2023.

UAR et UALR

| | Nombre d'UAR/UALR |
|--|-------------------|
| En cours au 1 ^{er} janvier 2023 | 3 124 187 |
| Attribuées | 1 054 153 |
| Dividendes crédités | 46 003 |
| Réglées | (904 862) |
| Frappées de déchéance | (7 534) |
| En cours au 31 mars 2023 | 3 311 947 |

Options sur actions

| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
|--|------------------|------------------------------------|
| En cours au 1 ^{er} janvier 2023 | 7 802 108 | 61 |
| Exercées ⁽¹⁾ | (176 243) | 58 |
| Frappées de déchéance ou expirées | (11 408) | 63 |
| En cours et exerçable au 31 mars 2023 | 7 614 457 | 61 |

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 61 \$ pour les options exercées au cours du trimestre clos le 31 mars 2023.

NOTE 16 Engagements

Après la clôture du trimestre, nos engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 806 millions \$, montant payable à raison de 13 millions \$ en 2023, de 54 millions \$ en 2024, de 84 millions \$ en 2025, de 87 millions \$ en 2026, de 67 millions \$ en 2027 et de 501 millions \$ par la suite.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à BCE.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, et se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8^e étage
1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1 800 339-6353

télééc. : 514 786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX

301 – 100 Adelaide St. West

Toronto (Ontario) M5H 4H1

courriel : bce@tmx.com

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

télééc. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

